États financiers consolidés

Ville d'Ottawa

31 décembre 2022

RAPPORT DE LA DIRECTION

La responsabilité de l'intégrité, de la pertinence et de la comparabilité des données présentées dans les états financiers consolidés ci-joints incombe à la direction de la Ville d'Ottawa [la « Ville »].

Les états financiers consolidés sont dressés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada. Les états financiers consolidés comprennent nécessairement certains montants fondés sur les estimations les plus probables et les jugements de la direction. Les données financières présentées ailleurs dans le présent rapport sont conformes à celles figurant dans les états financiers consolidés.

Pour s'acquitter de sa responsabilité, la direction procède à des contrôles de la comptabilité, du budget et à d'autres contrôles afin de fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont dûment autorisées, que les actifs sont bien comptabilisés et protégés et que la documentation financière est fiable aux fins de la préparation des états financiers consolidés.

Le Bureau du vérificateur général relève directement du Conseil municipal [le « Conseil »] et, sur une base permanente, il accomplit son programme de vérification afin de s'assurer que les contrôles internes et leur application sont examinés et que l'information financière est mise à l'essai et vérifiée de façon indépendante.

Le Conseil exerce ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière par l'intermédiaire de son Comité d'audit et du Comité des finances et des services organisationnels.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, a été nommée par le Conseil pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés de la Ville. Son rapport suit la présente.

Wendy Stephanson
Directrice municipale par intérim
Ottawa, Canada

Cyril Rogers
Chef des finances intérimaire
Ottawa, Canada

Rapport de l'auditeur independent

Au maire et aux membres du Conseil

Opinion

Nous avons effectué la vérification des états financiers consolidés de la **Ville d'Ottawa** [la « Ville »], qui comprennent l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2022, et les états consolidés des résultats et de l'excédent accumulé, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Ville au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la rubrique « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Ville ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Ville.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Société membre d'Ernst & Young Global Limited

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Ville à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Ville pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada
Le 15 juin 2023

EY
Société membre d'Ernst & Young Global Limited

VILLE D'OTTAWA

État de la situation financière consolidé

Au 31 décembre 2022, avec informations comparatives au 31 décembre 2021
[en milliers de dollars]

Tableau 1 – État de la situation financière consolidé – Actifs financiers

Actifs financiers	2022	2021
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**782 034 $**	709 280 $
Débiteurs *[note 3]*	**1 176 999**	995 943
Placements *[note 4]*	**1 796 577**	1 711 196
Placement dans une entreprise publique *[note 5]*	**526 944**	507 295
Prêts *[note 6]*	**212 012**	219 051
Total des actifs financiers	**4 494 566**	4 142 765

Tableau 2 – État de la situation financière consolidé – Passifs

Passifs	2022	2021
Créditeurs et charges à payer *[note 7]*	**1 631 603**	1 437 383
Produits reportés *[note 8]*	**1 147 279**	1 011 774
Avantages sociaux futurs et régimes de retraite *[note 9]*	**732 484**	728 210
Intérêts courus	**30 557**	29 091
Passifs au titre des activités de fermeture et d'après fermeture des décharges contrôlées *[note 10]*	**38 838**	36 800
Sites contaminés *[note 11]*	**6 769**	6 784
Dette à long terme nette *[note 12]*	**3 211 582**	3 039 703
Emprunts hypothécaires à payer *[note 13]*	**313 877**	313 500
Autres passifs *[note 14]*	**58 902**	55 784
Obligations locatives *[note 15]*	**72 407**	79 037
Total des passifs	**7 244 298**	6 738 066
Dette nette	**(2 749 732)**	(2 595 301)

Tableau 3 – État de la situation financière consolidé – Actifs non financiers

Actifs non financiers	2022	2021
Immobilisations corporelles *[note 16]*	**20 903 977**	19 636 263
Stocks	**57 664**	52 109
Charges payées d'avance	**40 465**	39 416
Total des actifs non financiers	**21 002 106**	19 727 788
Excédent accumulé *[note 17]*	**18 252 374 $**	17 132 487 $

Éventualités, engagements et droits contractuels *[note 18]*

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

VILLE D'OTTAWA

État des résultats et de l'excédent accumulé consolidé

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, avec informations comparatives pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 *[en milliers de dollars]*

Tableau 4 – État des résultats et de l'excédent accumulé consolidé – Produits

Produits	2022 Budget *[note 23]*	2022 Réel	2021 Réel
Taxes disponibles pour les besoins de la municipalité *[note 19]*	2 131 221 $	**2 137 217 $**	2 022 302 $
Paiements de transfert	1 506 625	**1 569 569**	1 622 478
Redevances et frais d'utilisation	915 634	**873 192**	772 857
Immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports	393 947	**469 303**	532 071
Redevances d'aménagement	150 043	**168 419**	208 393
Revenus de placement	54 479	**74 237**	61 257
Amendes et pénalités	55 675	**46 791**	41 073
Autres produits	43 503	**84 875**	23 067
Quote-part des bénéfices de l'entreprise publique *[note 5]*	33 800	**39 674**	47 356
Total des produits	5 284 927	**5 463 277**	5 330 854

Tableau 5 – État des résultats et de l'excédent accumulé consolidé – Charges

Charges	2022 Budget *[note 23]*	2022 Réel	2021 Réel
Affaires gouvernementales	112 946	**122 466**	108 433
Protection de la personne et de la propriété	682 710	**709 318**	663 964
Routes, circulation et stationnement	494 424	**445 752**	421 652
Transports en commun	893 716	**765 326**	719 757
Services environnementaux	537 976	**486 398**	451 934
Services de santé	273 148	**283 287**	294 234
Services sociaux et familiaux	591 099	**608 730**	502 889
Logements sociaux	305 636	**457 705**	354 510
Services récréatifs et culturels	395 877	**372 844**	346 481
Planification et développement	102 719	**95 239**	79 561
Total des charges *[note 20]*	4 390 251	**4 347 065**	3 943 415
Excédent annuel	894 676	**1 116 212**	1 387 439
Excédent accumulé au début de l'exercice	16 078 100	**17 132 487**	15 744 533
Autres éléments du résultat étendu	3 675	**3 675**	515
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	16 976 451 $	**18 252 374 $**	17 132 487 $

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

VILLE D'OTTAWA

État de la variation de la dette nette consolidé

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, avec informations comparatives pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 *[en milliers de dollars]*

Tableau 6 – État de la variation de la dette nette consolidé

État de la variation de la dette nette consolidé	Budget 2022 *[note 23]*	2022 Réel	2021 Réel
Excédent annuel	894 676 $	**1 116 212 $**	1 387 439 $
Acquisition d'immobilisations corporelles, y compris les immobilisations reçues sous forme d'apports	(1 688 570)	**(1 688 570)**	(2 047 060)
Amortissement d'immobilisations corporelles	400 276	**400 276**	392 726
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	19 147	**19 147**	47 862
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	1 433	**1 433**	3 231
Stocks de fournitures	(5 555)	**(5 555)**	(806)
Charges payées d'avance	(1 049)	**(1 049)**	(7 551)
Variation de la dette nette	(379 642)	**(158 106)**	(224 159)
Dette nette au début de l'exercice	(3 668 551)	**(2 595 301)**	(2 371 657)
Autres éléments du résultat étendu	3 675	**3 675**	515
Dette nette à la fin de l'exercice	(4 044 518)$	**(2 749 732)$**	(2 595 301) $

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

VILLE D'OTTAWA

État des flux de trésorerie consolidé

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, avec informations comparatives pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 *[en milliers de dollars]*

Tableau 7 – État des flux de trésorerie consolidé – Activités de fonctionnement

Activités de fonctionnement	2022	2021
Excédent annuel	**1 116 212 $**	1 387 439 $
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Quote-part des bénéfices de l'entreprise publique	**(39 674)**	(47 356)
Amortissement d'immobilisations corporelles	**400 276**	392 726
Immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports	**(469 303)**	(532 071)
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	**19 147**	47 862
	1 026 658	1 248 600
Variations des actifs et des passifs		
Augmentation des débiteurs	**(181 056)**	(181 157)
Augmentation des stocks	**(5 555)**	(806)
Augmentation des charges payées d'avance	**(1 049)**	(7 551)
Diminution des prêts	**7 039**	5 192
Augmentation des créditeurs et charges à payer	**194 220**	491 145
Augmentation des produits reportés	**135 505**	83 067
Augmentation des avantages sociaux futurs et des régimes de retraite	**4 274**	21 582
Augmentation des intérêts courus	**1 466**	20
Augmentation (diminution) du passif au titre des activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées	**2 038**	(1 239)
Diminution des passifs au titre des sites contaminés	**(15)**	(726)
Augmentation (diminution) des autres passifs	**3 118**	(12 026)
Flux de trésorerie de fonctionnement	**1 186 643**	1 646 101

Tableau 8 – État des flux de trésorerie consolidé – Activités d'investissement en immobilisations

Activités d'investissement en immobilisations	2022	2021
Acquisition d'immobilisations corporelles	**(1 219 267)**	(1 514 989)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	**1 433**	3 231
Flux de trésorerie d'investissement en immobilisations	**(1 217 834)**	(1 511 758)

Tableau 9 – État des flux de trésorerie consolidé – Activités d'investissement

Activités d'investissement	2022	2021
Acquisition de placements, montant net	**(85 381)**	(536 517)
Dividendes provenant de la Société de portefeuille Hydro Ottawa inc.	**23 700**	20 800
Flux de trésorerie d'investissement	**(61 681)**	(515 717)

État des flux de trésorerie consolidé [suite]

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, avec informations comparatives pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 *[en milliers de dollars]*

Tableau 10 – État des flux de trésorerie consolidé – Activités de financement

Activités de financement	2022	2021
Produits provenant de l'émission de nouveaux titres d'emprunt à long terme	**319 273**	271 369
Intérêts générés par le fonds d'amortissement	**(7 002)**	(4 639)
Remboursement du capital de la dette		
Dette à long terme nette	**(129 766)**	(134 711)
Emprunts hypothécaires à payer	**(10 249)**	(9 981)
Obligations locatives	**(6 630)**	(6 195)
Flux de trésorerie de financement	**165 626**	115 843

Tableau 11 – État des flux de trésorerie consolidé – Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2022	2021
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	**72 754**	(265 531)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	**709 280**	974 811
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	**782 034 $**	709 280 $

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

1. Nature des activités

La Ville d'Ottawa [la « Ville »] a été créée par l'adoption d'une loi provinciale le 20 décembre 1999 et a amorcé ses activités le 1er janvier 2001.

La Ville est responsable de la prestation de services municipaux tels que l'aide financière et l'aide à l'emploi, les soins de longue durée, les services communautaires et les bibliothèques, les services d'urgence et de sécurité publique, y compris les services de police et d'incendie et les services ambulanciers, ainsi que le transport, les services publics et les travaux publics, dont les routes, les égouts et les eaux usées, l'eau potable, la collecte et l'élimination des déchets.

À titre d'unique actionnaire de la Société de portefeuille Hydro Ottawa inc. [« Hydro Ottawa »] et de la Société de logement communautaire d'Ottawa [« SLCO »], la Ville fournit également des services d'électricité et de logement aux résidents d'Ottawa. En 2009, la Société d'aménagement des terrains communautaires d'Ottawa et la Société d'aménagement communautaire du quartier du moulin de Manotick ont été fondées aux fins de la promotion et de l'amélioration des terrains communautaires dans la Ville grâce à la gestion des biens-fonds.

2. Principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Les états financiers consolidés sont dressés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public prescrites par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public [« CCSP »] des Comptables professionnels agréés du Canada.

2. Principales méthodes comptables [suite]

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés de la Ville présentent les actifs, les passifs, les produits et les charges des activités de tous les comités du Conseil municipal [le « Conseil »], ainsi que des conseils et des zones d'amélioration commerciale [« ZAC »] et entités suivantes :

Commission de services policiers d'Ottawa
Conseil de la Bibliothèque publique d'Ottawa
Conseil de santé d'Ottawa
Société de logement communautaire d'Ottawa
Société d'aménagement communautaire du quartier du moulin de Manotick
Société d'aménagement des terrains communautaires d'Ottawa
ZAC de la rue Bank
ZAC du village Westboro
ZAC de la rue Sparks
ZAC du quartier chinois de la rue Somerset
ZAC de Glebe
ZAC du cœur d'Orléans
ZAC du couloir du chemin Carp
ZAC du village de Carp
ZAC de Vanier
ZAC de Manotick
Administration du mail de la rue Sparks
ZAC du village de Somerset
ZAC de la rue Preston
ZAC du marché By
ZAC du centre-ville Rideau
ZAC de Barrhaven
ZAC de Wellington-Ouest
ZAC de Kanata-Nord
ZAC de Bells Corners
ZAC centrale de Kanata

Les actifs, passifs, produits et charges interfonds ont tous été éliminés.

L'annexe 1 présente de l'information supplémentaire condensée relativement au Conseil de la Bibliothèque publique d'Ottawa.

Hydro Ottawa et ses filiales sont comptabilisées selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, conformément à la méthode de comptabilisation généralement reconnue pour les entreprises publiques *[voir la note 5]*. Ces sociétés appliquent les Normes internationales d'information financière [« IFRS »]. Selon cette méthode, les méthodes comptables des entreprises ne sont pas ajustées pour les rendre conformes à celles de la Ville, et les opérations et soldes interorganismes ne sont pas éliminés. Les autres éléments du résultat étendu de la société sont comptabilisés directement dans l'excédent accumulé et la dette nette de la Ville.

2. Principales méthodes comptables [suite]

Conseils scolaires

Les recettes fiscales, les autres produits, les charges, les actifs et les passifs relatifs aux activités des conseils scolaires ne sont pas présentés dans les présents états financiers consolidés, étant donné que les conseils scolaires sont des entités distinctes et que la Ville n'exerce aucun contrôle sur les activités de ces conseils et n'y participe d'aucune façon.

Utilisation d'estimations et incertitude quant à la mesure

La préparation des états financiers consolidés selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses en ce qui concerne les passifs au titre des avantages sociaux, les appels en matière d'évaluation des impôts fonciers, les provisions pour litiges, le passif au titre des activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées, les passifs au titre des sites contaminés et les immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports. La Ville établit ces estimations et hypothèses en se fondant sur la meilleure information dont elle dispose et en faisant appel à son jugement et les montants réels peuvent différer considérablement de ces estimations.

Produits et charges

Les produits et les charges sont présentés selon la comptabilité d'exercice qui permet de constater les produits à mesure qu'ils sont gagnés et qu'ils peuvent être mesurés et de constater les charges à mesure qu'elles sont engagées et qu'elles peuvent être mesurées suivant la réception des biens ou des services.

Recettes fiscales

Chaque année, la Ville impose et perçoit des impôts fonciers aux fins municipales, des taxes scolaires pour le compte de la province d'Ontario [la « Province »] aux fins de l'éducation, des paiements tenant lieu d'impôts, des charges au titre des améliorations locales et autres charges *[voir la note 19]*. L'autorité qui impose et perçoit les impôts fonciers est établie en vertu de la *Loi de 2001 sur les municipalités*, de la *Loi sur l'évaluation foncière*, de la *Loi sur l'éducation* et d'autres lois.

Les recettes tirées des impôts fonciers et les débiteurs associés sont constatés lorsqu'ils répondent à la définition d'un actif et d'une recette; lorsque l'impôt est autorisé; et lorsque le fait imposable s'est produit. Les évaluations et les impôts fonciers connexes peuvent faire l'objet d'un appel. Les ajustements fiscaux en raison des appels sont comptabilisés lorsque l'issue du processus d'appel est connue.

2. Principales méthodes comptables [suite]

Paiements de transfert

Les paiements de transfert sont des transferts des ordres administratifs supérieurs qui ne résultent pas de transactions d'échange. Les paiements de transfert sont constatés au cours des exercices où ils se produisent à condition qu'ils soient autorisés, que les critères d'admissibilité et les stipulations soient respectés et que des estimations raisonnables des montants puissent être effectuées.

De plus, la Ville verse des paiements à des particuliers ou à des organisations. Ces paiements de transfert sont comptabilisés à titre de charges une fois qu'ils sont autorisés et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité, le cas échéant.

Redevances et frais d'utilisation

Les redevances et frais d'utilisation comprennent les tarifs du transport en commun; les tarifs pour les services publics et la gestion de l'eau, des eaux usées et des déchets solides; les droits de licence; les frais d'utilisation de divers programmes et les frais relatifs à certaines activités. Les produits sont comptabilisés lorsque l'activité a lieu ou lorsque les services sont rendus.

Redevances d'aménagement

Les redevances d'aménagement sont des droits non récurrents prélevés par la Ville sur les nouvelles propriétés résidentielles et non résidentielles qui servent à financer une partie des infrastructures liées à la croissance. Le pouvoir de mettre en application des redevances d'aménagement est décrit dans la loi provinciale, et les modalités opérationnelles ainsi que le barème des redevances sont présentés dans le règlement de la Ville. Les redevances d'aménagement sont établies et comptabilisées en fonction du type de services offerts. Le montant des redevances varie selon le type d'habitation et l'emplacement dans la Ville et tient compte des différents coûts réels engagés pour établir et fournir le service. Les redevances d'aménagement visent à ce que les coûts engagés dans le cadre de la croissance soient couverts par la croissance même et que le financement des dépenses en immobilisations nécessaires aux fins de la nouvelle croissance n'alourdisse pas le fardeau des contribuables.

2. Principales méthodes comptables [suite]

Les fonds aux fins des projets d'investissement sont transférés conformément aux règlements prévoyant que les redevances d'aménagement seront uniquement imputées aux projets lorsque les coûts sont engagés. Le pouvoir de contracter des dépenses liées à la croissance est accordé chaque année dans le cadre du processus d'établissement du budget de la Ville et porte seulement sur les projets d'investissement admissibles au financement présentés dans l'étude préliminaire actuelle sur les redevances d'aménagement. Les soldes des fonds liés aux redevances d'aménagement font l'objet d'un suivi annuel dans le cadre du processus d'approbation du budget d'immobilisations pour s'assurer qu'ils respectent les politiques générales adoptées par le Conseil. Les redevances d'aménagement sont comptabilisées dans les produits lorsque les charges connexes sont engagées.

Revenus de placement

Les revenus de placement sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils sont gagnés. Ils comprennent également les revenus du fonds de dotation de la Ville et sont investis conformément à la politique de placement et aux procédures adoptées par le Conseil.

Autres produits

Les autres produits comprennent les produits tirés de la vente de terrains, de la compensation au titre des espaces verts et d'autres produits divers. Les montants reçus ayant trait à des produits qui seront gagnés au cours d'un exercice ultérieur sont reportés et comptabilisés à titre de produits reportés.

Instruments financiers

Les instruments financiers de la Ville sont composés de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, des placements, des prêts, des créditeurs et charges à payer, des intérêts courus, de la dette à long terme nette, des emprunts hypothécaires à payer et des autres passifs.

La Ville recourt à des instruments financiers dérivés comprenant des swaps bancaires pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt lié à sa dette. La Ville ne recourt pas à des instruments financiers à des fins de négociation ou de spéculation.

2. Principales méthodes comptables [suite]

La Ville recourt à des swaps bancaires pour gérer les fluctuations des prix des produits de base. Ces swaps bancaires servent à établir un prix fixe à l'égard d'une quantité spécifique pour une période déterminée et sont réglés à des dates précises correspondant à la période déterminée. Les swaps entraînent un paiement à verser à la contrepartie ou à recevoir de celle-ci. Les gains (montants reçus) ou les pertes (montants versés) sont comptabilisés au cours de la période où le produit de base sous-jacent est livré.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les placements très liquides dont les échéances initiales sont de 90 jours ou moins à compter de la date à laquelle les titres sont achetés.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût après amortissement moins les montants radiés afin de refléter une baisse permanente de la valeur. Les placements se composent de placements autorisés en vertu des dispositions de la *Loi sur les municipalités* et comprennent des instruments financiers émis par le gouvernement canadien et des banques des annexes I, II et III ainsi que des titres adossés à des créances et du papier commercial admissible. Parmi ces placements, certains sont spécifiquement destinés au fonds de dotation et comprennent des actions canadiennes et des obligations de sociétés autorisées par le *Règlement provincial 438/97.* Tous les placements sont conformes à la politique de placement approuvée par le Conseil. Les placements dont les échéances initiales sont supérieures à 90 jours sont inscrits à titre de placements à l'état de la situation financière consolidé.

Prêts

Lorsque la Ville a le droit contractuel de recevoir de l'argent de l'emprunteur, elle comptabilise le prêt dans l'état de la situation financière consolidé. Au départ, elle le comptabilise au coût. Si les circonstances justifient une réévaluation du prêt, la Ville déclarera le prêt net de toute provision ou réduction de valeur connexe. Toute modification de la provision pour moins-value, le cas échéant, sera prise en compte, à titre de charges, dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé consolidé. Les intérêts créditeurs d'un prêt sont constatés lorsqu'ils sont gagnés et reflétés dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé consolidé.

2. Principales méthodes comptables [suite]

Produits reportés

Certains montants reçus en avance en vertu de lois, de règlements ou de contrats peuvent uniquement être affectés à l'exécution de certains programmes ou à l'achèvement de certains travaux. En outre, la Ville perçoit en avance certaines redevances et certains frais d'utilisation en contrepartie de services qu'elle n'a pas encore rendus. Ces montants sont présentés à titre de produits reportés et sont comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où les charges connexes sont engagées à condition que les critères d'admissibilité et les stipulations soient respectés.

Avantages sociaux

La Ville a adopté les méthodes comptables suivantes en ce qui a trait aux régimes d'avantages sociaux :

[a] Les coûts relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés à titre de passifs lorsqu'il se produit un fait créant une obligation pour la Ville. Les coûts sont établis par calcul actuariel à l'aide des paiements de revenus futurs prévus, des coûts liés au maintien des soins de santé et des honoraires versés aux administrateurs indépendants de ces régimes, calculés selon la valeur actualisée.

[b] Les coûts relatifs aux avantages complémentaires de retraite sont comptabilisés à titre de passifs lorsqu'il se produit un fait créant une obligation pour la Ville. Les coûts sont établis par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables de la direction concernant l'âge de départ à la retraite des salariés, la progression des salaires, les coûts prévus des soins de santé et le rendement des placements des régimes.

[c] Les coûts des modifications des régimes au titre des services rendus antérieurement par les salariés doivent être comptabilisés dans la période au cours de laquelle la modification est apportée. Les effets d'un gain ou d'une perte découlant de règlements ou de compressions sont passés en charges durant la période où ils surviennent. Les gains et les pertes actuariels nets liés aux avantages sociaux sont amortis sur la durée moyenne estimative résiduelle d'activité du groupe de salariés actifs concerné. Les avantages sociaux futurs sont actualisés à l'aide des taux d'intérêt actuels des obligations à long terme émises par la Ville.

2. Principales méthodes comptables [suite]

[d] Les coûts des obligations au titre des assurances et de la sécurité professionnelles sont comptabilisés à titre de passifs lorsqu'il se produit un fait créant une obligation pour la Ville. Les passifs sont déterminés sur une base actuarielle en fonction des réclamations estimatives futures à assurer. Ces estimations reposent sur un certain nombre d'hypothèses à l'égard notamment des taux d'intérêt et des taux d'inflation futurs, et de l'historique de réclamations avec les employés de la Ville.

[e] Les coûts des prestations de cessation d'emploi et des absences rémunérées sont comptabilisés lorsqu'il se produit un fait créant une obligation pour la Ville; ces coûts comprennent les paiements de revenus futurs prévus, les coûts liés au maintien des soins de santé et les honoraires versés aux administrateurs indépendants de ces régimes, calculés selon la valeur actualisée.

Régimes de retraite

La Ville a adopté les méthodes comptables suivantes en ce qui a trait aux régimes de retraite :

[a] Les cotisations à un régime multiemployeurs à prestations déterminées sont passées en charges au moment où elles sont exigibles.

[b] L'évaluation actuarielle est établie selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services validés. Elle repose également sur les meilleures estimations et les hypothèses les plus probables de la direction, notamment celles concernant l'âge de départ à la retraite des salariés, la progression des salaires, ainsi que le rendement des placements des régimes, lesquelles sont utilisées pour actualiser des prestations. Les actifs des régimes sont évalués au moyen d'une valeur liée au marché, calculée sur une période de trois ans.

Litiges et éventualités

Les coûts estimatifs pour régler les réclamations et les réclamations éventuelles sont déterminés d'après l'information disponible. Si ces coûts sont jugés comme probables et peuvent être estimés de façon raisonnable, le montant des réclamations est comptabilisé à titre de charges dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé consolidé et compris dans le passif à l'état de la situation financière consolidé. Si ces coûts ne peuvent être déterminés, aucun passif n'est comptabilisé dans l'état de la situation financière consolidé.

2. Principales méthodes comptables [suite]

Passif au titre des activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées

Les charges estimatives de fermeture et d'entretien des décharges contrôlées de déchets solides sont établies en fonction des charges futures sur 25 ans, ajustées selon l'inflation et actualisées en dollars courants. Ces coûts sont présentés à titre de passifs dans l'état de la situation financière consolidé.

Sites contaminés

Les critères à respecter afin de comptabiliser un passif au titre des sites contaminés sont comme suit :

[i] il existe une norme environnementale;

[ii] la contamination dépasse la norme;

[iii] la Ville soit est directement responsable ou soit accepte la responsabilité de la contamination;

[iv] il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;

[v] il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Une fois tous les critères de comptabilisation respectés, la Ville comptabilise un passif à titre d'estimation des coûts d'assainissement futurs des sites contaminés ne faisant plus l'objet d'un usage productif.

Actifs non financiers

Les actifs non financiers ne peuvent être utilisés par la Ville pour acquitter des dettes existantes; ils sont destinés à être utilisés pour la fourniture de services. Ces actifs non financiers ont une durée de vie utile s'étendant au-delà de l'exercice considéré et ne sont pas destinés à la vente dans le cours normal des activités.

[a] Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, lequel comprend les montants directement liés à l'acquisition, à la construction, au développement ou à la mise en valeur d'un actif. Les coûts, moins la valeur résiduelle, des immobilisations corporelles, compte non tenu du terrain, sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative comme suit :

2. Principales méthodes comptables [suite]

Tableau 12 – Durées de vie utile d'immobilisations corporelles

Actifs – Durée de vie utile – années	Minimum	Maximum
Bâtiments et améliorations	20	100
Infrastructure linéaire – routes	50	75
Infrastructure linéaire – aqueduc / eaux usées	50	100
Infrastructure linéaire – train léger sur rail [« TLR »]	30	100
Améliorations foncières	50	200
Machinerie et immobilisations de production	5	50
Véhicules	5	30

Les actifs en cours de construction ne sont pas amortis. L'amortissement des actifs commence au cours du mois qui suit la date de mise en service.

[b] Immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports

Les immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports sont des actifs donnés sous forme de dons ou d'apports à la Ville par les promoteurs et sont comptabilisées à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les actifs ont été reçus sous forme d'apports à la juste valeur marchande à la date de l'apport.

[c] Actifs incorporels

Les actifs incorporels et les ressources naturelles ne sont pas comptabilisés à titre d'actifs dans les états financiers consolidés.

[d] Capitalisation des intérêts

La politique de la Ville à l'égard des immobilisations corporelles ne permet pas la capitalisation des intérêts débiteurs payés par la Ville relativement à l'acquisition ou à la construction d'une immobilisation corporelle.

[e] Contrats de location (baux)

Les contrats de location sont classés comme des contrats de location-exploitation ou des contrats de location-acquisition. Les contrats de location qui prévoient le transfert de la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété du bien immobilier sont comptabilisés à titre de contrats de location-acquisition dans le passif. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés à titre de contrats de location-exploitation, et les paiements s'y rapportant sont imputés aux charges à mesure qu'ils sont versés.

[f] Stocks

Les stocks détenus à des fins de consommation sont comptabilisés au moindre du coût ou du coût de remplacement.

2. Principales méthodes comptables [suite]

Réserves

Les réserves comprennent les fonds mis de côté par le Conseil à des fins précises *[voir la note 17]*. Ces réserves mises de côté en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une entente sont comptabilisées à titre de produits reportés dans l'état de la situation financière consolidé.

Droits contractuels et obligations contractuelles

Les droits contractuels représentent les droits futurs aux ressources économiques de contrats ou d'accords qui donneront lieu à des actifs et à des revenus au cours de périodes futures. Voir la note 18 [m] pour de plus amples renseignements sur les droits contractuels de la Ville à l'égard des contrats de location de biens immobiliers à long terme.

Les obligations contractuelles représentent les obligations qui donneront lieu à des passifs au moment de la réalisation de certaines conditions convenues et précisées dans les contrats ou les accords au cours de périodes futures. Voir la note 18 pour de plus amples renseignements sur les obligations contractuelles de la Ville, y compris la nature, l'ampleur et l'échéancier de ces types d'opérations.

Prises de position comptables futures

Normes en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er avril 2022 (en vigueur pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 de la Ville) :

SP 1201 – *Présentation des états financiers* (« SP 1201 ») remplace le chapitre SP 1200, conformément au chapitre SP 3450 – *Instruments financiers* (« SP 3450 »), et prévoit un nouvel état des gains et pertes de réévaluation distinct de l'état des résultats. Ce nouvel état comprend les gains et les pertes non réalisés résultant de la réévaluation des instruments financiers, les éléments libellés en devises ainsi que la quote-part du gouvernement dans les autres éléments du résultat étendu lorsque le gouvernement inclut les résultats d'entreprises publiques et de partenariats commerciaux.

SP 3041 – *Placements de portefeuille* (« SP 3041 ») remplace le chapitre SP 3040 et a supprimé la distinction entre les placements temporaires et les placements de portefeuille. Ce chapitre a été modifié pour le rendre conforme au chapitre SP 3450 et les fonds communs de placement ne sont plus exclus de son champ d'application. Au moment de l'adoption des chapitres SP 3450 et SP 3041, le chapitre SP 3030 – *Placements temporaires* (« SP 3030 ») ne s'appliquera plus.

2. Principales méthodes comptables [suite]

SP 2601 – *Conversion des devises* (« SP 2601 ») remplace le chapitre SP 2600 et exige que le cours du change soit converti au cours en vigueur à la date des états financiers pour les actifs et les passifs monétaires libellés en devises et les éléments non monétaires libellés en devises classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur. Les gains et les pertes non réalisés doivent être présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Les gains et les pertes sur les actifs et passifs monétaires à long terme sont amortis sur la durée de vie utile de l'élément.

SP 3450 – *Instruments financiers* (« SP 3450 ») établit les normes de comptabilisation d'évaluation et de présentation des instruments financiers dérivés et non dérivés. La norme exige l'évaluation de la juste valeur des dérivés et des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif; tous les autres instruments financiers peuvent être évalués au coût / au coût après amortissement ou à la juste valeur selon le choix du gouvernement. Les gains et les pertes non réalisés sont présentés dans le nouvel état des gains et pertes de réévaluation. Les informations sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers ainsi qu'une clarification de la décomptabilisation d'un passif financier doivent être fournies.

SP 3280 – *Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations* (« SP 3280 ») exige des entités du secteur public qu'elles comptabilisent les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Une obligation liée à la mise hors service est une obligation juridique afférente à la mise hors service d'une immobilisation corporelle. Le coût de mise hors service d'une immobilisation corporelle contrôlée par une entité du secteur public s'ajoute à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle en cause et est passé en charges de manière logique et systématique. Le coût de mise hors service d'une immobilisation ne faisant plus l'objet d'un usage productif est passé en charges. Les évaluations ultérieures du passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service peuvent entraîner soit une variation de la valeur comptable de l'immobilisation corporelle en cause, soit une charge, selon la nature de la réévaluation et selon que l'immobilisation fait encore ou non l'objet d'un usage productif. Dès l'adoption du chapitre SP 3280, les obligations liées aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées relèveront de cette nouvelle norme et le chapitre SP 3270 – *Obligations relatives aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides* (« SP 3270 »), quant à lui, ne s'appliquera plus.

2. Principales méthodes comptables [suite]

Normes en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er avril 2023 (en vigueur pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 de la Ville) :

SP 3400 – *Revenus* (« SP 3400 ») propose un cadre qui divise les revenus (produits) en deux catégories : les revenus d'opérations avec contrepartie et les revenus unilatéraux. La constatation des revenus d'opérations avec contrepartie se fait lorsque l'entité du secteur public remplit les obligations de prestation. S'il n'y a aucune obligation de prestation, il s'agit de revenus unilatéraux. La constatation des revenus unilatéraux se fait lorsque l'entité du secteur public a le pouvoir de revendiquer ou de prélever une entrée de ressources économiques et qu'un événement passé donne naissance à une créance sur ces ressources économiques.

SP 3160 – *Partenariats public-privé* (« PPP ») (« SP 3160 ») établit des exigences en matière de comptabilisation et d'information à fournir applicables aux opérations dans le cadre desquelles les entités du secteur public se dotent d'éléments d'infrastructure d'envergure avec l'aide d'entités du secteur privé ou se procurent des services auprès de celles-ci. La comptabilisation des actifs afférents à des éléments d'infrastructure résultant d'accords de PPP est déterminée selon que les entités du secteur public contrôlent ou non l'objet et l'utilisation des éléments d'infrastructure, l'accès aux avantages économiques futurs ainsi que l'exposition aux risques associés aux actifs afférents aux éléments d'infrastructure et l'intérêt résiduel important dans les éléments d'infrastructure, s'il en est, à l'échéance des PPP. De plus, l'évaluation de l'actif et du passif correspondant reposera sur le modèle général utilisé pour octroyer une contrepartie à l'entité du secteur privé.

NOSP-8 – *Éléments incorporels achetés* fournit des indications à l'égard de la comptabilisation des éléments incorporels achetés et de l'information à fournir sur ceux-ci. Simultanément, SP 1000 – *Fondements conceptuels des états financiers* a été modifié pour retirer l'interdiction de comptabilisation visant les éléments incorporels achetés dans le cadre d'une opération avec contrepartie dans les états financiers d'une entité du secteur public.

La Ville évalue toujours l'incidence des normes susmentionnées. Bien que le moment de l'adoption puisse varier, certaines normes doivent être adoptées simultanément. Les exigences des chapitres SP 1201, SP 3450, SP 2601 et SP 3041 doivent être adoptées en même temps.

La Ville n'a adopté aucune nouvelle norme comptable pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

3. Débiteurs

Les débiteurs comprennent ce qui suit :

Tableau 13 – Débiteurs

Débiteurs	2022	2021
Taxes et frais d'utilisation	**191 850 $**	173 191 $
Gouvernement fédéral	**395 332**	317 562
Gouvernement provincial	**447 449**	397 625
Comptes clients	**142 368**	107 565
Total des débiteurs	**1 176 999 $**	995 943 $

4. Placements

La juste valeur marchande des placements de la Ville est fondée sur des sources d'établissement des prix qui réunissent des données sur une base quotidienne en provenance des activités boursières observables sur les marchés secondaires. Les placements sont composés de ce qui suit :

Tableau 14 – Ventilation des placements de 2022

	2022		
Placements	**Coût**	**Juste valeur marchande**	**Valeur comptable**
Obligations du gouvernement fédéral	**770 110 $**	**719 719 $**	**770 110 $**
Obligations des gouvernements provinciaux	**448 879**	**420 783**	**448 879**
Obligations d'administrations municipales	**333 822**	**311 066**	**333 822**
Sociétés (revenu fixe)	**18 533**	**18 261**	**18 533**
Fonds de dotation géré en externe	**159 690**	**191 348**	**159 690**
Autres	**65 543**	**70 009**	**65 543**
Total	**1 796 577 $**	**1 731 186 $**	**1 796 577 $**

Tableau 15 – Ventilation des placements de 2021

	2021		
Placements	**Coût**	**Juste valeur marchande**	**Valeur comptable**
Obligations du gouvernement fédéral	553 712 $	548 218 $	553 712 $
Obligations des gouvernements provinciaux	517 955	516 245	517 955
Obligations d'administrations municipales	278 383	278 563	278 383
Sociétés (revenu fixe)	142 365	142 179	142 365
Fonds de dotation géré en externe	154 229	202 488	154 229
Autres	64 552	78 196	64 552
Total	1 711 196 $	1 765 889 $	1 711 196 $

4. Placements [suite]

Le portefeuille des obligations des administrations municipales de la Ville comprend des débentures de la Ville d'Ottawa portant intérêt à un taux nominal allant de 4,60 % à 5,30 % [4,60 % à 5,30 % en 2021], dont la valeur comptable s'élève à 56 $ [56 $ en 2021].

Les titres du fonds de dotation sont gérés par des gestionnaires de portefeuille externes engagés par la Ville et sont conformes à la politique de placement et aux procédures adoptées par le Conseil. Sur la base de la valeur marchande, au 31 décembre 2022, le fonds de dotation était réparti comme suit : placements en espèces et bons du Trésor (3,2 %) [2,4 % en 2021], placements à revenu fixe (47,2 %) [34,1 % en 2021] et actions (49,6 %) [63,5 % en 2021].

Le poste Autres comprend des parts dans le portefeuille de placement en titres de capitaux propres du programme One Investment géré par une filiale de la Municipal Finance Officers' Association de l'Ontario.

Le rendement moyen pondéré des placements détenus au 31 décembre 2022 s'élève à 1,39 % [1,18 % en 2021]. Les placements arrivent à échéance du 27 janvier 2023 au 1er décembre 2048 [3 mars 2022 au 1er décembre 2048 en 2021].

Conformément à la politique de placement du fonds de dotation adoptée par le Conseil, les revenus de placement sont versés à la Ville au moindre de 6,5 % ou des revenus réels du fonds de dotation, pourvu que la valeur marchande du fonds de dotation ne diminue pas en deçà du placement initial de 200 000 $. En 2022, un montant de 6 200 $ [29 675 $ en 2021] a été versé par le fonds de dotation à la Ville.

5. Placement dans une entreprise publique

Placement [détenu à 100 %] dans Hydro Ottawa

Le tableau ci-dessous présente l'information financière supplémentaire condensée selon les IFRS au titre d'Hydro Ottawa :

Tableau 16 – Information financière condensée au titre d'Hydro Ottawa – Actifs

Actifs [aux 31 décembre]	2022	2021
Actifs à court terme	**207 253 $**	207 465 $
Immobilisations	**2 105 237**	2 013 433
Autres actifs	**171 514**	141 512
Total des actifs	**2 484 004**	2 362 410

5. Placement dans une entreprise publique [suite]

Tableau 17 – Information financière condensée au titre d'Hydro Ottawa – Passifs

Passifs [aux 31 décembre]	2022	2021
Passifs à court terme	**480 211**	413 365
Autres passifs	**1 476 849**	1 441 750
Total des passifs	**1 957 060**	1 855 115
Actifs nets	**526 944 $**	507 295 $

Tableau 18 – Information financière condensée au titre d'Hydro Ottawa – Actifs nets

Actifs nets constitués du placement dans Hydro Ottawa [aux 31 décembre]	2022	2021
Actions ordinaires [100 %]	**228 453 $**	228 453 $
Bénéfices non répartis	**293 497**	277 523
Cumul des autres éléments du résultat étendu	**4 994**	1 319
Actifs nets	**526 944 $**	507 295 $

Tableau 19 – Information financière condensée au titre d'Hydro Ottawa – Résultats de fonctionnement

Résultats de fonctionnement [pour les exercices clos les 31 décembre]	2022	2021
Total des produits	**1 169 649 $**	1 164 577 $
Total des charges	**1 129 975**	1 117 221
Bénéfice net	**39 674 $**	47 356 $

La Ville, à titre de porteur d'actions ordinaires d'Hydro Ottawa, a le droit de recevoir des dividendes lorsqu'ils sont déclarés par le conseil d'administration d'Hydro Ottawa. En 2022, des dividendes totalisant 23 700 $ ont été reçus [20 800 $ en 2021] relativement aux activités de 2021. Des dividendes totalisant 20 000 $ ont été déclarés et devraient être reçus en 2023 relativement aux activités d'Hydro Ottawa en 2022. Au cours de l'exercice, la Ville a acheté de l'électricité auprès d'Hydro Ottawa à des prix et selon des modalités approuvés par la Commission de l'énergie de l'Ontario. De plus, les opérations suivantes ont eu lieu durant l'exercice :

Tableau 20 – Opérations avec Hydro Ottawa

Services achetés à Hydro Ottawa par la Ville	2022	2021
Consultation en gestion de l'énergie	**6 041 $**	4 809 $
Autres services	**18 700**	16 602

Redevances versées à la Ville par Hydro Ottawa	2022	2021
Impôts fonciers, carburant, permis et autres services	**5 844 $**	4 484 $

5. Placement dans une entreprise publique [suite]

Au 31 décembre 2022, les débiteurs d'Hydro Ottawa comprenaient un montant de 15 857 $ [10 550 $ en 2021] relativement aux opérations susmentionnées, tandis que les créditeurs et charges à payer d'Hydro Ottawa comprenaient un montant de 259 $ [456 $ en 2021] devant être versé à la Ville et à ses filiales.

6. Prêts

Tableau 21 – Prêts

	2022	2021
Prêts	**212 012 $**	219 051 $

En 2017, la Ville a conclu une convention de cession et de prise en charge avec les prêteurs à long terme de la première étape du projet de train léger sur rail. Dans le cadre de cette convention, les prêteurs à long terme ont transféré tous les droits et les obligations découlant de la convention de crédit avec Project Co (emprunteur) à la Ville (cessionnaire). Le prêt a été émis à un taux d'intérêt de 4,89 % et arrivera à échéance le 30 juin 2047. Les remboursements, composés du capital et de l'intérêt, sont acquittés tous les trimestres. À chaque versement, le montant en capital du prêt est réduit et la partie du paiement de l'intérêt est comptabilisée à titre d'intérêts créditeurs.

Tableau 22 – Paiements de capital sur le prêt du train léger sur rail

Paiements de capital	
2023	**7 382 $**
2024	**7 731**
2025	**7 984**
2026	**7 928**
2027	**8 696**
2028 et par la suite	**172 291**
Total	**212 012 $**

En 2022, des intérêts créditeurs de 10 593 $ [10 908 $ en 2021] sur le prêt ont été comptabilisés à titre de revenus de placement dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé consolidé.

7. Créditeurs et charges à payer

Les créditeurs et charges à payer comprennent ce qui suit :

Tableau 23 – Créditeurs et charges à payer

Créditeurs et charges à payer	2022	2021
Dettes fournisseurs et charges à payer	**1 487 311 $**	1 257 611 $
Charges salariales à payer et retenues à la source	**144 292**	179 772
Total des créditeurs et charges à payer	**1 631 603 $**	1 437 383 $

8. Produits reportés

Les produits reportés mis de côté à des fins précises en vertu de lois, de règlements ou de contrats sont comme suit :

Tableau 24 – Produits reportés

Produits reportés	2022	2021
Redevances d'aménagement	**794 366 $**	724 301 $
Autres paiements de transfert	**123 984**	103 932
Autres produits reportés	**110 488**	75 378
Code du bâtiment	**31 987**	33 691
Compensation au titre des espaces verts	**86 454**	74 472
Total des produits reportés	**1 147 279 $**	1 011 774 $

9. Avantages sociaux futurs et régimes de retraite

Les passifs au titre des avantages sociaux futurs et des régimes de retraite comprennent ce qui suit :

Tableau 25 – Avantages sociaux futurs et régimes de retraite

Avantages sociaux futurs et régimes de retraite	2022	2021
Avantages sociaux futurs	**714 194 $**	710 950 $
Caisse de retraite de la Ville d'Ottawa – passif au titre de l'ajustement au coût de la vie	**18 290**	17 260
Total des avantages sociaux futurs et régimes de retraite	**732 484 $**	728 210 $

9. Avantages sociaux futurs et régimes de retraite [suite]

[a] Avantages sociaux futurs

Les passifs au titre des avantages sociaux futurs de la Ville au 31 décembre 2022, avec informations comparatives pour 2021, sont comme suit :

Tableau 26 – Avantages sociaux futurs

Avantages sociaux futurs	2022	2021
Avantages complémentaires de retraite	**245 281 $**	238 168 $
Avantages postérieurs à l'emploi	**383 286**	370 928
Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail [« CSPAAT »]	**85 627**	101 854
Total des avantages sociaux futurs	**714 194 $**	710 950 $

Les régimes de retraite à prestations déterminées ayant trait aux avantages complémentaires de retraite et aux avantages postérieurs à l'emploi offrent différents avantages aux salariés retraités ainsi qu'aux salariés actifs et aux salariés en congé d'invalidité de longue durée, y compris une assurance salaire, une assurance médicale, une assurance dentaire, une assurance vie, des indemnités d'accident du travail et des crédits de congé de maladie.

La Ville est un employeur de l'annexe 2 en vertu de la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* et, à ce titre, elle est entièrement responsable du financement de ses frais d'assurance pour la sécurité professionnelle. Les obligations à payer représentent la valeur actualisée des prestations futures liées aux réclamations existantes.

9. Avantages sociaux futurs et régimes de retraite [suite]

La continuité des avantages complémentaires de retraite, des avantages postérieurs à l'emploi et des avantages au titre de la CSPAAT de 2022 se présente comme suit :

Tableau 27 – Continuité des avantages sociaux futurs

Continuité des avantages sociaux	Complé-mentaires de retraite	Postérieurs à l'emploi	CSPAAT	Total
Solde au début de l'exercice	238 168 $	370 928 $	101 854 $	**710 950 $**
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice / coût des nouvelles réclamations	11 130	50 225	17 611	**78 966**
Intérêts débiteurs	5 300	7 532	3 327	**16 159**
Amortissement de la perte actuarielle (du gain actuariel)	11	(3 172)	3 516	**355**
Prestations versées	(9 328)	(42 227)	(40 681)	**(92 236)**
Solde à la fin de l'exercice	**245 281 $**	**383 286 $**	**85 627 $**	**714 194 $**

Les charges au titre des avantages complémentaires de retraite, des avantages postérieurs à l'emploi ainsi que de la CSPAAT, d'un montant de 95 480 $ [102 721 $ en 2021], sont constatées à l'état des résultats et de l'excédent accumulé consolidé.

Les passifs au titre des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi sont calculés en fonction des débours futurs estimatifs exigés en vertu d'ententes contractuelles avec diverses unités de négociation de salariés municipaux. Ces estimations reposent sur un certain nombre d'hypothèses à l'égard des coûts prévus des prestations qui dépendent de la composition démographique des divers groupes, des taux d'intérêt et des taux d'inflation futurs. Les passifs au titre de la CSPAAT sont calculés en fonction des réclamations à assurer futures estimatives. Ces estimations reposent sur un certain nombre d'hypothèses à l'égard notamment des taux d'intérêt et des taux d'inflation futurs, et de l'historique de réclamations avec les employés de la Ville. La Ville a engagé un cabinet d'actuariat-conseil pour établir son obligation à l'égard des avantages complémentaires de retraite, des avantages postérieurs à l'emploi et des avantages au titre de la CSPAAT.

9. Avantages sociaux futurs et régimes de retraite [suite]

En raison de la complexité de l'évaluation des régimes, les évaluations actuarielles sont effectuées de façon périodique. Les passifs au titre des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi présentés dans les présents états financiers consolidés reposent sur une évaluation au 30 septembre 2022, extrapolée jusqu'au 31 décembre 2022. Le passif au titre des avantages liés à la CSPAAT présenté dans les présents états financiers consolidés repose sur une évaluation au 31 décembre 2021, extrapolée jusqu'au 31 décembre 2022.

Des gains ou des pertes sont enregistrés chaque année par suite de modifications apportées aux hypothèses ou de corrections ou clarifications apportées à la conception du régime par la Ville. Ces gains ou ces pertes sont amortis sur la durée moyenne estimative résiduelle d'activité des groupes de salariés actifs concernés à partir de l'exercice qui suit le gain ou la perte. L'amortissement du gain actuariel de 2022 d'un montant de 85 205 $ [gain de 47 394 $ en 2021] relatif aux avantages complémentaires de retraite et aux avantages postérieurs à l'emploi commencera à l'exercice 2023. L'amortissement de la perte actuarielle de 2022 d'un montant de 127 740 $ [perte de 40 431 $ en 2021] relative aux avantages au titre de la CSPAAT commencera à l'exercice 2023.

9. Avantages sociaux futurs et régimes de retraite [suite]

Les hypothèses actuarielles importantes retenues par la Ville pour évaluer ses obligations et coûts découlant des prestations constituées pour les avantages complémentaires de retraite, les avantages postérieurs à l'emploi et les avantages au titre de la CSPAAT sont les suivantes :

Tableau 28 – Hypothèses actuarielles

	Obligation découlant des prestations constituées		Charge au titre des avantages	
Hypothèses actuarielles	**2022**	**2021**	**2022**	**2021**
Avantages postérieurs à l'emploi/complémentaires de retraite autres que des prestations de retraite				
Taux d'actualisation	4,10 %	2,20 %	2,20 %	1,60 %
Taux tendanciel initial des soins de santé moyen pondéré	4,75 %	4,68 %	4,68 %	4,72 %
Taux tendanciel définitif des soins de santé moyen pondéré	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %
Année à laquelle le taux tendanciel définitif est atteint	2040	2040	2040	2040
CSPAAT				
Taux d'actualisation	4,10 %	2,20 %	2,20 %	1,60 %
Inflation (IPC)	6,50 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Soins de santé	6,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %

Une réserve à l'égard des avantages sociaux futurs a été constituée afin de réduire les incidences futures des obligations au titre des avantages sociaux futurs. Au 31 décembre 2022, le solde de la réserve à l'égard des avantages sociaux futurs s'établissait à 85 511 $ [81 379 $ en 2021] *[voir la note 17]*.

9. Avantages sociaux futurs et régimes de retraite [suite]

[b] Régimes de retraite

[i] Caisse de retraite des employés municipaux de l'Ontario

La Ville cotise au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario [« RREMO »], un régime de retraite multiemployeurs, au nom de la plupart de ses salariés.

Le régime est un régime à prestations déterminées dans le cadre duquel le montant des prestations de retraite à verser aux salariés est déterminé en fonction des états de service et des taux de salaire. La cotisation de la Ville au RREMO pour 2022 a totalisé 136 790 $ [127 444 $ en 2021] au titre des services rendus au cours de l'exercice et est incluse à titre de charges dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé consolidé. Les salariés ont versé des cotisations égales à celles de la Ville pour ces deux exercices.

Le RREMO étant un régime de retraite multiemployeurs, la Ville ne comptabilise pas dans ses états financiers consolidés sa quote-part du déficit du régime de retraite de 6 100 000 $ [déficit de 69 000 $ en 2021], puisque cette responsabilité incombe à l'ensemble des municipalités de l'Ontario et à leurs employés.

Le montant cotisé au RREMO au titre des services passés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 a totalisé 1 054 $ [532 $ en 2021] et est présenté à titre de charges dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé consolidé.

[ii] Caisse de retraite de la Ville d'Ottawa

La Ville est le promoteur de la Caisse de retraite de la Ville d'Ottawa, régime à prestations déterminées qui offre des prestations de retraite aux salariés en fonction des états de service et des taux de salaire. Par suite de l'instauration du RREMO, la Caisse de retraite de la Ville d'Ottawa est devenue un groupe fermé en 1965. Au 31 décembre 2022, le régime ne comptait aucun participant actif et comptait 415 prestataires [442 prestataires en 2021]. En 2022, les prestations de retraite se sont élevées à 14 619 $ [16 930 $ en 2021]. Aucune cotisation des salariés ni aucune cotisation correspondante de l'employeur à ce régime de retraite n'ont été requises en 2022 ou en 2021 pour les services rendus au cours de ces exercices. Les cotisations de l'employeur pour les services passés ont été de néant en 2022 [néant en 2021].

9. Avantages sociaux futurs et régimes de retraite [suite]

Les actifs de la caisse de retraite présentés reposent sur une méthode d'évaluation selon laquelle les gains et les pertes en capital sur les actifs sont comptabilisés en partie dans l'exercice au cours duquel ils ont été réalisés et le solde, dans les deux exercices suivants. Le passif (l'actif) présenté au titre des prestations constituées est comme suit :

Tableau 29 – Passif (actif) au titre des prestations constituées de la Caisse de retraite de la Ville d'Ottawa

Caisse de retraite de la Ville d'Ottawa	2022	2021
Actifs de la caisse de retraite – à la fin de l'exercice	**126 731 $**	142 762 $
Obligation découlant des prestations constituées – à la fin de l'exercice	**108 089**	123 435
Excédent du régime	**18 642**	19 327
Gains (pertes) actuariels non amortis	**(1 381)**	12 870
Provision pour moins-value	**20 023**	6 457
Passif (actif) au titre des prestations constituées	**0 $**	0 $

Tableau 30 – Charges (revenus) au titre de la Caisse de retraite de la Ville d'Ottawa

Charges	2022	2021
Amortissement des (gains) pertes actuariels	**(12 870) $**	7 278 $
Revenu d'intérêts au titre du régime de retraite	**(695)**	(200)
Variation de la provision pour moins-value	**13 565**	(7 078)
Total des charges au titre du régime de retraite	**0 $**	0 $

Il n'y a pas de durée résiduelle d'activité dans ce régime.

L'évaluation actuarielle réalisée aux fins comptables était fondée sur un certain nombre d'hypothèses qui reposent sur les estimations les plus probables de la direction et qui sont conformes à la pratique actuarielle reconnue. Le taux d'inflation a été estimé à 3,00 % par année pour deux ans et à 2,00 % par la suite [3,00 % par année pour deux ans et 2,00 % par la suite en 2021], et le taux d'actualisation du régime a été estimé à 4,90 % par année [3,60 % par année en 2021].

Les obligations au titre des prestations constituées et les coûts découlant des prestations de retraite fluctueront à l'avenir en raison des modifications futures des méthodes et hypothèses actuarielles, de la participation aux régimes, des dispositions du régime et des règles législatives, ou par suite des gains ou des pertes actuariels réels.

9. Avantages sociaux futurs et régimes de retraite [suite]

La Ville paie l'indexation du RREMO à raison de 55 % à 100 % de l'inflation. Ce complément à l'ajustement au coût de la vie est approuvé tous les ans dans le cadre du processus budgétaire de la Ville. L'obligation estimée au titre du régime de retraite si la Ville met fin à l'indexation après le 1er janvier 2023 est de 18 290 $ [1er janvier 2022, 17 260 $]. Ce montant est inclus dans le total des obligations au titre des ententes sur les avantages sociaux futurs et les régimes de retraite dans l'état de la situation financière consolidé.

Une évolution des résultats dans un sens différent de celui établi selon les hypothèses entraînera des gains ou des pertes qui seront compris dans le cadre d'évaluations comptables futures.

La dernière évaluation actuarielle déposée aux fins de la capitalisation, datée du 31 décembre 2021, établissait un excédent de 13 656 $ [31 décembre 2020, un excédent de 6 900 $] sur une base de continuité de l'exploitation.

La valeur marchande des actifs du régime au 31 décembre 2022 s'élevait à 115 210 $ [147 192 $ en 2021].

[iii] Régime de retraite des employés de la Commission de transport régionale d'Ottawa-Carleton

La Ville est le promoteur du régime de retraite des employés de la Commission de transport régionale d'Ottawa-Carleton [« OC Transpo »], un régime à prestations déterminées qui offre des prestations de retraite aux employés en fonction des états de service et des taux de salaire. En date du 1er janvier 1999, OC Transpo optait pour le RREMO pour tous les employés et nouveaux membres de son personnel afin d'accumuler les prestations futures. Les membres du personnel qui prennent leur retraite et qui ont été en service avant 1999 et après 1998 recevront des revenus de retraite en vertu des deux régimes. Les prestations de retraite nettes versées en 2022 se sont élevées à 33 570 $ [33 493 $ en 2021]. Aucune cotisation des salariés ni aucune cotisation correspondante de l'employeur à ce régime de retraite n'ont été requises en 2022 ou en 2021 pour les services rendus au cours de ces exercices. Les cotisations de l'employeur pour les services passés ont été de néant en 2022 [néant en 2021].

9. Avantages sociaux futurs et régimes de retraite [suite]

Les actifs de la caisse de retraite présentés reposent sur une méthode d'évaluation selon laquelle les gains et les pertes en capital sur les actifs sont comptabilisés en partie dans l'exercice au cours duquel ils ont été réalisés et le solde, dans les deux exercices suivants. L'actif présenté au titre du régime est comme suit :

Tableau 31 – Actif du régime de retraite des employés d'OC Transpo

Régime de retraite des employés d'OC Transpo	2022	2021
Actifs de la caisse de retraite des employés d'OC Transpo – à la fin de l'exercice	**633 027 $**	703 370 $
Obligation découlant des prestations constituées – à la fin de l'exercice	**491 949**	545 901
Excédent du régime	**141 078**	157 469
Gains actuariels non amortis	**18 038**	57 131
Provision pour moins-value	**123 040**	100 338
Actif présenté au titre du régime	**0 $**	0 $

Tableau 32 – Charges au titre du régime de retraite des employés d'OC Transpo

Charges	2022	2021
Amortissement des gains actuariels	**(15 458) $**	(3 570) $
Revenu d'intérêts au titre du régime de retraite	**(7 244)**	(3 553)
Variation de la provision pour moins-value	**22 702**	7 123
Total des charges au titre du régime de retraite	**0 $**	0 $

La durée moyenne estimative résiduelle d'activité de ce régime est de deux ans.

La valeur marchande des actifs du régime au 31 décembre 2022 s'élevait à 575 479 $ [730 237 $ en 2021].

L'évaluation actuarielle réalisée aux fins comptables était fondée sur un certain nombre d'hypothèses qui reposent sur les estimations les plus probables de la direction et qui sont conformes à la pratique actuarielle reconnue. Le taux d'inflation a été estimé à 3,00 % par année pour deux ans et à 2,00 % par la suite [3,00 % par année pour deux ans et 2,00 % par la suite en 2021], le taux d'actualisation du régime a été estimé à 5,55 % par année [4,60 % par année en 2021] et les prévisions salariales à long terme aux fins actuarielles ont été estimées à 2,25 % par année pour 2023 et 2024 et à 3,00 % par la suite [3,00 % par année en 2021].

9. Avantages sociaux futurs et régimes de retraite [suite]

Les obligations au titre des prestations constituées et les coûts découlant des prestations de retraite fluctueront à l'avenir en raison des modifications futures des méthodes et hypothèses actuarielles, de la participation aux régimes, des dispositions du régime et des règles législatives, ou par suite des gains ou des pertes actuariels réels.

Une évolution des résultats dans un sens différent de celui établi selon les hypothèses entraînera des gains ou des pertes qui seront compris dans le cadre d'évaluations comptables futures.

La dernière évaluation actuarielle déposée aux fins de la capitalisation, datée du 1er janvier 2022, établissait un surplus de solvabilité de 56 866 $ [surplus de solvabilité de 24 112 $ en 2021]. En 2022, la Ville a versé une cotisation de néant [néant en 2021] au régime. En 2022, le régime étant excédentaire, la Ville n'a dû acquitter aucun paiement spécial de solvabilité et a ainsi pu réduire de 59 314 $ le solde total de la lettre de crédit, le portant à 13 075 $ [72 389 $ en 2021], comme l'y autorise la législation en vigueur.

10. Passif au titre des activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées

La *Loi sur la protection de l'environnement* de l'Ontario prescrit les exigences réglementaires en matière de fermeture et d'entretien des décharges contrôlées. En vertu de cette loi, la Ville est responsable des activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides. Les coûts relatifs à ces obligations sont inclus dans les charges de fonctionnement sur la durée résiduelle estimative des décharges contrôlées d'après l'utilisation. Le passif au titre des activités de fermeture et d'après-fermeture de décharges en exploitation et non exploitées est comptabilisé dans l'état de la situation financière consolidé.

Tableau 33 – Passif au titre des activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées

Passif au titre des activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées	2022	2021
Décharges en exploitation	**24 276 $**	22 471 $
Décharges non exploitées	**14 562**	14 329
Total	**38 838 $**	36 800 $

10. Passif au titre des activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées [suite]

Décharges en exploitation

La Ville possède deux décharges contrôlées en exploitation, soit celle du chemin Trail et celle de Springhill. La Ville assume la totalité des coûts relatifs aux activités de fermeture et d'après-fermeture de ces décharges en exploitation. Au 31 décembre 2022, la capacité restante de la décharge contrôlée du chemin Trail était d'environ 3 397 688 mètres cubes [4 222 640 mètres cubes en 2021], la totalité devant être utilisée d'ici l'exercice 2036 [utilisée d'ici 2036 en 2021]. La capacité restante de la décharge contrôlée de Springhill est de néant [néant en 2021].

La fermeture des décharges contrôlées du chemin Trail et de Springhill comprendra le recouvrement des décharges, l'installation d'un système de régulation du drainage, et l'aménagement de puits de surveillance de l'eau souterraine et d'installations de récupération des gaz. Les activités d'après-fermeture de ces décharges devraient se dérouler au cours des 25 années suivant la date de leur fermeture.

La décharge de Springhill ne reçoit plus de déchets, mais elle n'est pas fermée. La Ville a engagé des discussions avec le gestionnaire du site et le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs en ce qui concerne les prochaines étapes.

Le passif estimatif lié aux décharges contrôlées est déterminé en fonction des dépenses futures, ajustées d'après un taux d'inflation établi selon l'indice des prix à la consommation moyen des dix dernières années de 2,21 % [1,68 % en 2021], et actualisées en dollars courants au moyen du taux d'emprunt à long terme moyen de la Ville de 4,23 % [2,83 % en 2021]. Au 31 décembre 2022, ce montant estimatif s'établissait à 24 276 $ [22 471 $ en 2021]. Afin de réduire les incidences futures de ces obligations, la Ville a constitué des réserves pour les activités de ces sites. Au 31 décembre 2022, le solde de ces réserves s'établissait à 6 990 $ [6 539 $ en 2021] et était inclus dans les autres réserves discrétionnaires *[voir la note 17]*.

Les charges totales estimatives non actualisées pour la période de 25 ans suivant la fermeture s'élèvent à environ 43 658 $ [37 823 $ en 2021].

Décharges non exploitées

La Ville a désigné un total de 44 décharges non exploitées ou fermées. De ce total, 15 décharges doivent faire l'objet d'un suivi continu au cours des 25 années suivant la fermeture. Les activités d'après-fermeture des décharges contrôlées incluront le contrôle des eaux souterraines et des eaux de surface, l'entretien des structures de drainage, la surveillance du lixiviat et du gaz d'enfouissement, et l'entretien du recouvrement de la décharge.

10. Passif au titre des activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées [suite]

Le passif estimatif lié aux décharges non exploitées ou fermées est déterminé en fonction des dépenses futures, ajustées d'après un taux d'inflation établi selon l'indice des prix à la consommation moyen des trois dernières années de 4,10 % [2,57 % en 2021], et actualisées en dollars courants au moyen du taux d'emprunt à long terme moyen de la Ville de 4,23 % [2,83 % en 2021]. Au 31 décembre 2022, la valeur actualisée estimative des dépenses futures à engager pour les activités d'après-fermeture des décharges non exploitées s'élevait à 14 562 $ [14 329 $ en 2021]. Les charges totales estimatives non actualisées pour la période d'après-fermeture s'élèvent à environ 14 621 $ [15 052 $ en 2021].

11. Sites contaminés

Les sites contaminés résultent de la contamination présente dans l'air, le sol, l'eau ou les sédiments d'une substance chimique, organique ou radioactive ou d'un organisme vivant qui dépasse une norme environnementale. Le passif a trait aux décharges qui ne font plus l'objet d'un usage productif et dont la Ville est responsable ou s'est rendue responsable de l'assainissement, pour lesquelles il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et dont les coûts peuvent être estimés de façon raisonnable.

Les passifs comptabilisés correspondent aux coûts estimatifs liés à la gestion et à l'assainissement des sites contaminés où la Ville devra probablement engager des coûts. L'estimation du passif comprend les coûts qui sont directement imputables aux activités d'assainissement et tient compte des coûts qui devront être engagés afin de rétablir le site selon la norme actuelle applicable à la même utilisation que celle antérieure à la contamination. Les hypothèses utilisées pour estimer le montant du passif comprennent une évaluation unique de la profondeur du sol à enlever et à éliminer pour chaque site ainsi que les coûts d'excavation, de camionnage et de remblayage accessoires.

La Ville a comptabilisé un passif estimatif de 6 769 $ [6 784 $ en 2021] pour l'assainissement de 34 terrains contaminés [36 en 2021] calculé selon les coûts estimatifs d'enlèvement et de remplacement du sol contaminé.

12. Dette à long terme nette

[a] La dette à long terme nette présentée à l'état de la situation financière consolidé comprend ce qui suit :

Tableau 34 – Dette à long terme nette

Dette à long terme nette	2022	2021
Débentures à versements échelonnés et à fonds d'amortissement émises à divers taux d'intérêt oscillant entre 0 % et 6,00 %, dont les échéances s'échelonnent du 22 octobre 2023 au 30 juillet 2053	**2 943 734 $**	2 693 640 $
Dette privée au titre de l'Étape 1 du train léger sur rail, y compris la convention de cession et de prise en charge compensée par le prêt	**499 210**	510 577
Conventions de prêt bancaire et swaps de taux d'intérêt	**17 233**	22 408
Valeur totale des dépôts dans un fonds d'amortissement qui se sont accumulés jusqu'à la fin de l'exercice aux fins du remboursement des débentures à fonds d'amortissement incluses dans le montant ci-dessus	**(248 595)**	(186 922)
Total	**3 211 582 $**	3 039 703 $

[b] Les paiements de capital pour les prochains exercices, sans les intérêts générés par le fonds d'amortissement, sont comme suit :

Tableau 35 – Paiements de capital sur la dette à long terme nette

Paiements de capital	
2023	**134 427 $**
2024	**143 666**
2025	**141 569**
2026	**127 071**
2027	**111 732**
2028 et par la suite	**1 712 978**
Total	**2 371 443 $**

Ces paiements de capital seront financés à même les recettes fiscales et les tarifs. Les intérêts créditeurs générés par le fonds d'amortissement devraient s'élever à environ 840 139 $. Ils seront ajoutés au montant de 2 371 443 $ présenté ci-dessus, et le tout servira à rembourser le solde total de la dette de 3 211 582 $.

12. Dette à long terme nette [suite]

La Ville a conclu des swaps de taux d'intérêt afin de gérer la volatilité des taux d'intérêt. La Ville a converti le montant notionnel de la dette à taux variable totalisant 17 233 $ [22 408 $ en 2021] en dette à taux fixe dont le taux d'intérêt varie de 1,705 % à 5,92 %. Les contrats d'instruments dérivés connexes sont en place jusqu'à l'échéance des dettes en 2025 et 2031.

Ces swaps de taux d'intérêt ont été désignés par la Ville comme éléments de couverture des flux de trésorerie visant la dette à long terme à taux variable et remplissent les conditions nécessaires pour pouvoir être ainsi désignés. La Ville a évalué la relation de couverture comme efficace. Si les swaps de taux d'intérêt avaient été annulés au 31 décembre 2022, la Ville aurait reçu la valeur marchande de 1 062 $ [la Ville aurait dû payer la valeur marchande de 327 $ en 2021].

La Ville a conclu des swaps bancaires afin d'améliorer la certitude budgétaire quant aux coûts des produits de base. Au 31 décembre 2022, la Ville avait conclu des swaps bancaires de couverture visant 30 000 000 de litres [30 100 000 litres en 2021] de carburant diesel pour les années civiles 2023 et 2024 dont les dates d'échéance s'échelonnaient de juin 2023 à janvier 2024 [de janvier 2022 à décembre 2023 en 2021]. La Ville a évalué que la relation était efficace. Si les swaps de produits de base avaient été annulés au 31 décembre 2022, la Ville aurait dû recevoir la contrepartie au swap d'une valeur marchande de 4 276 $ [2 355 $ en 2021].

[c] Dans le cadre d'un partenariat public privé, Rideau Transit Group [« RTG »] avait obtenu 225 000 $ sous forme de financement par emprunt et 75 000 $ sous forme de financement en capitaux propres pour payer la construction du projet de train léger sur rail. À la date d'entrée en service commercial, la Ville a commencé à rembourser la somme totale de 300 000 $ à RTG dans le cadre du paiement des services d'entretien annuels des immobilisations et du paiement pour l'achèvement substantiel des travaux sur la durée de vie du train léger. Cette dette à long terme a été émise à un taux d'intérêt de 6,47 % et arrivera à échéance le 24 mai 2048.

[d] En 2017, la Ville a conclu une convention de cession et de prise en charge avec les prêteurs à long terme de la première étape du projet de train léger sur rail. Dans le cadre de cette convention, les prêteurs à long terme ont transféré tous les droits et les obligations découlant de la convention de crédit avec Project Co (emprunteur) à la Ville (cessionnaire) et, en échange, la Ville a émis des débentures moyennant un capital correspondant au plan de remboursement et au taux d'intérêt des prêteurs à long terme. Les débentures ont été émises par la Ville à un taux d'intérêt de 4,89 % et arriveront à échéance le 30 juin 2047.

12. Dette à long terme nette [suite]

Les paiements du montant combiné du capital, au cours des années à venir, de la dette liée à l'Étape 1 du train léger sur rail, y compris la convention de cession et de prise en charge susmentionnée, sont comme suit :

Tableau 36 – Paiements de capital de la dette liée à l'Étape 1 du train léger sur rail

Paiements de capital		
2023	**12 011**	**$**
2024	**12 647**	
2025	**13 271**	
2026	**13 548**	
2027	**14 683**	
2028 et par la suite	**433 050**	
Total	**499 210**	**$**

[e] La Ville a procédé au lancement du Programme de prêts pour la mise en valeur des habitations qui vise à soutenir les propriétaires afin qu'ils puissent effectuer des améliorations énergétiques résidentielles qui aideront la Ville à atteindre ses cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les participants au programme remboursent au fil du temps à la Ville les coûts de leur projet au moyen de charges au titre des améliorations locales qui seront ajoutées à leur compte d'impôt foncier.

Le 3 août 2022, un prêt initial de 2 028 $ a été reçu de la Fédération canadienne des municipalités dans le cadre du Fonds municipal vert. Ce prêt à taux zéro est remboursable sur 25 ans. La totalité du prêt a été versée à la première série de participants au programme à un taux de zéro en 2022. Ce montant avait été comptabilisé à titre de débiteurs au 31 décembre 2022 et sera recouvré au moyen de charges ajoutées aux comptes d'impôt foncier des résidents au cours des vingt prochaines années.

Dans le cadre de ce programme, la Ville a également obtenu des prêts de la Vancity Community Investment Bank [« Vancity »]. La première tranche de 3 887 $ des prêts a été reçue le 13 avril 2022, est d'une durée de 20 ans et porte intérêt à un taux de 3,25 %. La deuxième tranche de 15 000 $ des prêts accordés par Vancity a été reçue le 30 juin 2022, est d'une durée de 20 ans et porte intérêt à un taux de 4,33 %. Une partie des deux tranches de prêts accordés par Vancity a été versée aux participants au programme et porte intérêt selon le taux respectif des tranches. Au 31 décembre 2022, les montants versés avaient été comptabilisés à titre de débiteurs.

13. Emprunts hypothécaires à payer

Tableau 37 – Emprunts hypothécaires à payer

Emprunts hypothécaires à payer	2022	2021
Emprunts hypothécaires à payer sur des biens résidentiels à divers taux d'intérêt allant de 1,70 % à 6,75 %, garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, dont les échéances s'échelonnent de 2023 à 2071, et débentures à payer au ministère de l'Infrastructure de l'Ontario dont les échéances s'échelonnent de 2036 à 2051 à divers taux d'intérêt allant de 2,71 % à 4,96 %	**313 877 $**	310 240 $
Prêts-subventions liés au Programme Canada-Ontario de logement abordable et au Programme d'aide à la remise en état des logements	**-**	3 260
Total	**313 877 $**	313 500 $

[a] Des débentures au titre des logements sociaux émises par la Société canadienne d'hypothèques et de logement d'un montant de 1 409 $ [2 656 $ en 2021] se rapportant à la SLCO ne figurent pas dans les présents états financiers consolidés, car elles relèvent de la Province.

Les emprunts hypothécaires et les prêts-subventions sur des biens résidentiels sont régis par des ententes d'exploitation avec la Province et la Société canadienne d'hypothèques et de logement et ne constituent pas une obligation directe ou indirecte pour la Ville. En 2022, la SLCO a modifié sa méthode pour comptabiliser les prêts-subventions, ce qui a eu pour effet de réduire le solde à néant pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. En ce qui a trait aux débentures de 239 425 $ [246 425 $ en 2021] à payer au ministère de l'Infrastructure de l'Ontario à la demande de la SLCO, la Ville a transféré directement au ministère de l'Infrastructure de l'Ontario un montant de 15 472 $ [14 904 $ en 2021] équivalant aux versements annuels de capital et d'intérêts exigibles à l'égard des débentures. Ces versements font partie de la subvention annuelle versée par la Ville à la SLCO, laquelle est calculée en fonction de la déclaration de renseignements annuelle de la SLCO.

Aucun prêt hypothécaire visant des propriétés de la SLCO n'a fait l'objet d'un refinancement en 2022. En 2021, les prêts hypothécaires visant cinq propriétés de la SLCO ont fait l'objet d'un refinancement à la suite d'évaluations détaillées. Ces évaluations ont permis à la SLCO d'emprunter des fonds supplémentaires tout en maintenant les mêmes paiements annuels sur la dette au titre des propriétés refinancées. Le refinancement en 2021 d'un total de 20 583 $ a servi à des fins de réparation future d'immobilisations.

13. Emprunts hypothécaires à payer [suite]

[b] Les remboursements de capital des exercices à venir sont comme suit :

Tableau 38 – Remboursements de capital

Remboursements de capital	
2023	**10 526 $**
2024	**11 251**
2025	**11 723**
2026	**12 216**
2027	**12 569**
2028 et par la suite	**255 592**
Total	**313 877 $**

Les remboursements de capital en 2022 ont totalisé 10 249 $ [9 981 $ en 2021].

14. Autres passifs

Les autres passifs comprennent ce qui suit :

Tableau 39 – Autres passifs

Autres passifs	**2022**	**2021**
Friches industrielles	**58 902 $**	55 784 $
Total des autres passifs	**58 902 $**	55 784 $

Friches industrielles

Les friches industrielles sont des propriétés abandonnées, vacantes ou sous-utilisées où les activités passées ont entraîné une contamination réelle ou perçue de l'environnement ou encore ont donné lieu à l'abandon ou à la détérioration des bâtiments. Il s'agit généralement, sans s'y limiter, d'anciennes propriétés industrielles ou commerciales.

14. Autres passifs [suite]

Le Programme d'améliorations communautaires pour le réaménagement des friches industrielles d'Ottawa est un cadre de promotion du réaménagement des friches industrielles dans la Ville. Il prévoit des incitatifs financiers visant à encourager l'assainissement, la réhabilitation et la réutilisation adaptable des friches industrielles à Ottawa. Le programme des friches industrielles comprend des mesures d'incitation financière équivalant à 100 % de la hausse d'impôts fonciers municipaux pour une période maximale de 10 ans en fonction d'un pourcentage des coûts admissibles. Les demandeurs doivent assumer au départ la totalité des coûts liés à la remise en valeur. Une fois que la Ville aura reçu le paiement de l'impôt foncier majoré à la suite du projet de réhabilitation, elle remboursera le demandeur sous la forme d'une subvention annuelle fondée sur l'entente juridique conclue et les paramètres du programme en vigueur.

Le passif des friches industrielles est calculé à partir du schéma de la valeur actualisée de la hausse de taxes foncières pertinente pour une période maximale de dix ans, pour chaque bien-fonds. La hausse d'impôts fonciers constitue la différence entre l'impôt foncier projeté et l'impôt foncier actualisé pour chaque bien-fonds.

Au 31 décembre 2022, la valeur actualisée estimative des dépenses futures à engager pour les friches industrielles s'établissait à 58 902 $ [55 784 $ en 2021]. Les charges totales estimatives non actualisées pour les friches industrielles s'élèvent à environ 67 981 $ [59 656 $ en 2021].

Tableau 40 – Valeur estimative des paiements annuels des friches industrielles

Valeur estimative des paiements des friches industrielles	
2023	**901 $**
2024	**720**
2025	**8 608**
2026	**7 508**
2027	**5 401**
2028 et par la suite	**35 764**
Total	**58 902 $**

15. Obligations locatives

La Ville loue les installations figurant ci-dessous :

Tableau 41 – Obligations locatives

Obligations locatives	Immeubles de bureaux	Édifice des services paramédicaux	Centre des arts Shenkman
Durée du bail	24 ans	30 ans	30 ans
Date de fin du bail	Février 2026	Décembre 2035	Janvier 2039
Taux d'intérêt	6,00 %	5,79 %	4,99 %
Option d'achat	10 000 $	néant	néant

Les paiements futurs minimaux en vertu des contrats de location-acquisition ci-dessus sont comme suit :

Tableau 42 – Paiements futurs minimaux en vertu des contrats de location-acquisition

Paiements futurs	Immeubles de bureaux		Édifice des services paramédicaux		Centre des arts Shenkman		Total	
	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts
2023	5 050 $	1 250 $	813 $	772 $	1 115 $	1 488 $	6 978 $	3 510 $
2024	5 353	947	858	724	1 161	1 433	7 372	3 104
2025	5 674	625	906	675	1 280	1 372	7 860	2 672
2026	11 050	0	956	622	1 502	1 304	13 508	1 926
2027	0	0	1 010	567	1 683	1 224	2 693	1 791
Par la suite	0	0	10 355	2 152	23 641	6 846	33 996	8 998
Total	**27 127 $**	**2 822 $**	**14 898 $**	**5 512 $**	**30 382 $**	**13 667 $**	**72 407 $**	**22 001 $**

Pour 2026, les remboursements de capital de 11 050 $ se rapportant aux immeubles de bureaux comprennent une option d'achat de 10 000 $.

16. Immobilisations corporelles

Tableau 43 – Immobilisations corporelles – Coût

		Infrastructure linéaire				
Coût	**Bâtiments et améliorations**	**Routes**	**Aqueduc / eaux usées**	**TLR**	**Terrains**	**Améliora-tions foncières**
Solde au début de l'exercice	2 339 050 $	4 542 725 $	7 350 338 $	1 702 017 $	2 941 191 $	777 861 $
Ajouts	49 273	175 395	479 807	7 348	40 224	9 441
Cessions	0	(19 875)	(10 664)	(1 044)	(17)	0
Solde à la fin de l'exercice	**2 388 323 $**	**4 698 245 $**	**7 819 481 $**	**1 708 321 $**	**2 981 398 $**	**787 302 $**

Tableau 44 – Immobilisations corporelles – Amortissement cumulé

		Infrastructure linéaire				
Amortissement cumulé	**Bâtiments et améliorations**	**Routes**	**Aqueduc / eaux usées**	**TLR**	**Terrains**	**Améliora-tions foncières**
Solde au début de l'exercice	1 074 618 $	1 844 323 $	1 728 474 $	67 368 $	0 $	307 887 $
Cessions	0	(12 920)	(3 708)	(25)	0	0
Dotation aux amortissements	43 562	96 151	87 471	29 002	0	15 303
Solde à la fin de l'exercice	1 118 180	1 927 554	1 812 237	96 345	0	323 190
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	**1 270 143 $**	**2 770 691 $**	**6 007 244 $**	**1 611 976 $**	**2 981 398 $**	**464 112 $**

16. Immobilisations corporelles [suite]

Tableau 45 – Immobilisations corporelles – Coût [suite]

Coût	Machinerie et immobilisations de production	Véhicules	Actifs en cours de construction	Total 2022	Total 2021
Solde au début de l'exercice	1 855 671 $	1 550 541 $	2 924 430 $	**25 983 824 $**	24 116 628 $
Ajouts	24 323	74 741	828 018	**1 688 570**	2 047 060
Cessions	(3 339)	(14 635)	(4 030)	**(53 604)**	(179 864)
Solde à la fin de l'exercice	**1 876 655 $**	**1 610 647 $**	**3 748 418 $**	**27 618 790 $**	25 983 824 $

Tableau 46 – Immobilisations corporelles – Amortissement cumulé [suite]

Amortissement cumulé	Machinerie et immobilisations de production	Véhicules	Actifs en cours de construction	Total 2022	Total 2021
Solde au début de l'exercice	744 145 $	580 746 $	0 $	**6 347 561 $**	6 083 606 $
Cessions	(2 919)	(13 452)	0	**(33 024)**	(128 771)
Dotation aux amortissements	45 650	83 137	0	**400 276**	392 726
Solde à la fin de l'exercice	786 876	650 431	0	**6 714 813**	6 347 561
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	**1 089 779 $**	**960 216 $**	**3 748 418 $**	**20 903 977 $**	19 636 263 $

16. Immobilisations corporelles [suite]

Actifs en cours de construction

En 2022, la Ville a acquis des actifs en cours de construction totalisant 1 688 570 $ [2 047 060 $ en 2021]. À mesure que les actifs sont entrés en service, un montant de 860 552 $ [900 227 $ en 2021] a été transféré des actifs en cours de construction aux catégories d'actif respectives pour un solde net de 828 018 $ [1 146 833 $ en 2021] comme il a été présenté ci-dessus.

Œuvres d'art et trésors historiques

En 1985, le Conseil a approuvé un programme sur l'art public visant à maintenir et à faire connaître la collection d'art de la Ville. La collection du programme sur l'art public de la Ville compte plus de 1 700 œuvres d'art. La Ville possède également la collection Firestone, qui réunit 1 605 œuvres d'art canadiennes historiques créées entre 1900 et 1980 et qui est présentée et gérée par la Galerie d'art d'Ottawa. Les œuvres d'art ne sont pas comptabilisées dans les états financiers consolidés de la Ville.

Immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports

La valeur des immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports en 2022 s'établit à 469 303 $ [532 071 $ en 2021] et est prise en compte dans les ajouts présentés ci-dessus.

17. Excédent accumulé

L'excédent accumulé comprend l'excédent des fonds individuels, les réserves ainsi que la quote-part des bénéfices de l'entreprise publique.

Tableau 47 – Excédent accumulé

L'excédent accumulé comprend ce qui suit :	2022	2021
Investi dans les immobilisations corporelles	**17 494 364 $**	16 387 689 $
Fonds des dépenses en immobilisations – dépenses en immobilisations non financées	**277 921**	353 118
Fonds de dotation	**153 751**	148 788
Avantages sociaux futurs et régimes de retraite	**(732 484)**	(728 210)
Passif au titre des activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées	**(38 838)**	(36 800)
Friches industrielles	**(58 902)**	(55 784)
Sites contaminés	**(6 769)**	(6 784)
Autres	**(105 484)**	(116 674)
Total avant les réserves et la quote-part de l'entreprise publique	**16 983 559**	15 945 343
Réserves		
Réserves soumises à restrictions		
Taxe sur l'essence	**120 400**	96 422
Total des réserves soumises à restrictions	**120 400**	96 422
Réserves discrétionnaires		
Services environnementaux	**177 919**	157 599
Transports en commun	**39 586**	51 979
Logement	**103 619**	72 081
Avantages sociaux	**85 511**	81 379
Stabilisation du taux d'imposition	**72 518**	76 488
Stationnement	**19 838**	23 845
Ensemble de la Ville	**99 400**	98 692
Parc automobile	**3**	5 813
Autres	**23 077**	15 551
Total des réserves discrétionnaires	**621 471**	583 427
Total des réserves	**741 871**	679 849
Quote-part des bénéfices de l'entreprise publique *[note 5]*	**526 944**	507 295
Excédent accumulé	**18 252 374 $**	17 132 487 $

18. Éventualités, engagements et droits contractuels

[a] Dans le cours normal de ses activités, la Ville fait l'objet de diverses réclamations et poursuites. Les litiges sont assujettis à de nombreuses incertitudes, et l'issue de chaque cas est difficilement prévisible. Une provision pour ces réclamations a été comptabilisée dans les états financiers consolidés en fonction des estimations les plus probables de la direction fondées sur l'analyse de réclamations particulières et de l'expérience historique à l'égard de réclamations semblables. Tout changement aux montants déjà établis sera comptabilisé au fur et à mesure que l'information devient disponible. Lorsque le passif éventuel est déterminable, la direction croit que l'issue des réclamations n'excédera pas de façon importante les montants comptabilisés dans les comptes. Si l'issue d'une réclamation n'est pas déterminable, aucune charge à payer n'est comptabilisée et les pertes additionnelles liées à ces réclamations qui ne sont pas déterminables seront comptabilisées au cours de la période où le passif deviendra déterminable. Les montants comptabilisés dans les comptes n'ont pas été présentés séparément dans les états financiers consolidés puisque cette présentation pourrait nuire à l'issue des réclamations.

[b] La Ville a les obligations contractuelles futures suivantes au titre des travaux d'immobilisations :

Tableau 48 – Obligations contractuelles au titre des travaux d'immobilisations

Obligations contractuelles au titre des travaux d'immobilisations	
2023	1 799 405 $
2024	40 242
2025	232 484
2026	4 394
2027	51 478
2028 et par la suite	347

[c] Les paiements futurs que la Ville est tenue d'effectuer en vertu de contrats de location-exploitation d'immeubles et de matériel se présentent comme suit :

Tableau 49 – Contrats de location-exploitation d'immeubles et de matériel

Contrats de location-exploitation d'immeubles et de matériel	
2023	18 796 $
2024	14 720
2025	11 383
2026	8 403
2027	5 777
2028 et par la suite	18 257

18. Éventualités, engagements et droits contractuels [suite]

[d] Le 30 août 2019 marquait la date d'entrée en service commercial de l'Étape 1 de la Ligne de la Confédération de l'O-Train et l'entrée en vigueur du contrat d'entretien de la ligne ferroviaire. La Ville s'est engagée à verser des paiements mensuels pendant la durée du contrat d'entretien et de service de 28 ans, arrivant à échéance en mai 2048. Le versement des mensualités pour les services au titre des coûts de construction d'immobilisations reportés au-delà de la période de construction ainsi que des coûts d'entretien du réseau de train léger sur rail et des véhicules a commencé à la date d'entrée en service commercial. Les paiements annuels seront ajustés à mesure que les niveaux de service changeront, et une partie sera ajustée en fonction de l'inflation, selon les modalités de l'entente de projet. La Ville s'est également engagée à verser des paiements au titre des coûts du cycle de vie et des coûts d'entretien qui varieront selon les kilomètres de service. La Ville examine chaque facture pour veiller à ce que le fournisseur s'acquitte de toutes ses obligations, conformément à l'entente de projet. Au 31 décembre 2022, les factures pour la période de facturation d'octobre 2019 à avril 2020, tenant compte du rendement du réseau de septembre 2019 à mars 2020, faisaient toujours l'objet d'un différend et aucun paiement n'avait été effectué pour ces mois-là. Le versement des mensualités a été effectué pour la période de facturation de mai 2020 à août 2021, tenant compte des retenues à l'égard du rendement du réseau d'avril 2020 à juillet 2021. Une charge à payer additionnelle au titre des retenues à l'égard du rendement du réseau a été comptabilisée au cours de l'exercice 2022 pour la période d'octobre à décembre 2022. Les hausses ont été comptabilisées pour les périodes faisant l'objet d'un différend sur la base des estimations les plus récentes des mensualités pour les services de la Ville et des retenues en fonction du rendement pendant ces périodes. Les montants comptabilisés dans les comptes n'ont pas été présentés séparément dans les états financiers consolidés puisque cette présentation pourrait nuire à l'issue des éléments faisant l'objet d'un différend.

[e] Au 31 décembre 2022, Hydro Ottawa avait des engagements ouverts totalisant 107 939 $ pour la période de 2023 à 2029. Ces engagements visent une entente de services de centre d'appels, des projets de construction liés à la distribution, des services administratifs généraux et services souterrains ainsi que d'autres services relatifs aux activités d'Hydro Ottawa.

[f] La Ville a des engagements visant l'achat de temps de location de glace s'élevant à des montants annuels de 1 158 $, 6 663 $ et 15 813 $, dont elle s'acquitte en deux versements, selon trois ententes de partenariat public-privé. Les échéances de ces engagements sont prévues respectivement en 2027, 2034 et 2043.

18. Éventualités, engagements et droits contractuels [suite]

[g] La Ville a garanti des prêts de 132 720 $ de façon à assurer le financement de l'aménagement de patinoires, la construction d'un siège social destiné aux services paramédicaux, l'établissement d'un centre d'arts et le remplacement de la toiture de Lansdowne dans le cadre d'un partenariat public-privé. Les garanties de la Ville concernant l'aménagement des patinoires et du siège social pour les services paramédicaux et le remplacement de la toiture de Lansdowne couvrent également les obligations des emprunteurs en vertu de contrats d'instruments dérivés sur taux d'intérêt afin de gérer la volatilité des taux d'intérêt. Au 31 décembre 2022, l'encours en vertu des garanties totalisait 104 804 $. La Ville a converti une dette à taux variable de 98 830 $ en dette à taux fixe variant de 2,849 % à 6,49 % pour quatre garanties. Les contrats d'instruments dérivés connexes sont en vigueur jusqu'à l'échéance des dettes en 2044. La garantie de la Ville pour les prêts à l'égard du centre d'arts ne comporte pas de contrats d'instruments dérivés sur taux d'intérêt, puisque le prêt est assorti d'un taux d'intérêt fixe.

[h] Le 28 juin 2010, le Conseil a autorisé un engagement de paiement garanti qui pourrait obliger la Ville à effectuer des paiements annuels pouvant atteindre 1 463 $ à l'égard d'un prêt de 20 700 $ pour la construction et l'exploitation d'un centre de commerce et d'exposition. La Ville a signé officiellement le contrat d'engagement le 15 avril 2011; ce dernier arrivera à échéance le 15 avril 2041. Aucun paiement n'a été versé à l'égard de ces garanties en 2022 [néant en 2021].

[i] Le 12 octobre 2012, la Ville a conclu un contrat avec l'Ottawa Sports and Entertainment Group [« OSEG »] visant la revitalisation du parc Lansdowne. La convention-cadre de société en commandite a été établie pour gérer le projet de construction et les flux de trésorerie positifs nets futurs qui seront affectés à un éventail de priorités, comme il a été prévu par l'entente. Les flux de trésorerie positifs nets seront prioritairement affectés aux réserves pour le cycle de vie, puis au rendement des capitaux propres investis et au remboursement de capitaux propres investis des partenaires d'OSEG, puis au rendement des capitaux propres réputés de la Ville, et les soldes de trésorerie, le cas échéant, seront répartis à parts égales entre la Ville et OSEG. En 2020, le Conseil a approuvé une prolongation de dix ans de l'accord jusqu'au 31 décembre 2054. En raison de la COVID-19 et, partant, de l'annulation de nombreux événements, le parc Lansdowne a vu ses recettes baisser fortement. OSEG a adopté des mesures destinées à réduire les coûts et demandé un transfert de 4 653 $ du fonds d'immobilisations liées au cycle de vie pour gérer les flux de trésorerie pour la période de trois ans s'échelonnant de 2020 à 2022 inclusivement. Au cours de l'exercice 2023, OSEG sera tenu de reconstituer le fonds d'immobilisations liées au cycle de vie.

18. Éventualités, engagements et droits contractuels [suite]

[j] En 2017, le Conseil et le Conseil de la Bibliothèque publique d'Ottawa ont approuvé un partenariat avec Bibliothèque et Archives Canada visant la construction d'une nouvelle installation partagée qui réunit sous un même toit les services créatifs d'une bibliothèque publique et les services publics d'une bibliothèque et des archives nationales. Les plans définitifs ont été approuvés en avril 2021 et les Services d'approvisionnement de la Ville ont émis en mai 2021 l'appel d'offres pour la construction de l'installation partagée. À la fin de 2022, les travaux étaient en cours et devraient se poursuivre jusqu'à la fin de 2025, l'ouverture officielle étant prévue en 2026. La portion Bibliothèque et Archives Canada est financée par le gouvernement fédéral. En ce qui concerne la portion de la Ville de l'installation, les dépenses en immobilisations engagées jusqu'au 31 décembre 2022 se sont élevées à 44 953 $. Les engagements futurs à l'égard de la portion de la Ville s'établissent à 138 007 $ pour 2023 à 2026 inclusivement.

[k] Le 10 août 2022, la Ville a conclu une convention de crédit avec la Banque de l'infrastructure du Canada dont le plafond est fixé à 380 000 $ afin de financer le programme d'autobus à émission zéro pour les cinq prochaines années. La facilité de crédit porte intérêt à 1 % par année, et le montant emprunté devra être remboursé sur la durée de vie du programme (15 ans) à partir du premier anniversaire de la mise en exploitation des autobus (prévue en 2024). Au 31 décembre 2022, la Ville avait emprunté 1 693 $ sur cette convention de crédit.

[l] En mars 2019, la Ville a conclu des ententes avec des partenaires privés visant la réalisation de deux projets de prolongement dans le cadre de l'Étape 2 du TLR : le prolongement de la Ligne Trillium et le prolongement de la Ligne de la Confédération. Le projet de la Ligne de la Confédération se fera en deux étapes, le prolongement vers l'est du TLR et le prolongement vers l'ouest du TLR. La réalisation du prolongement de la Ligne Trillium porte sur les composantes conception, construction, financement et entretien du projet tandis que celle des prolongements de la Ligne de la Confédération porte sur les composantes conception, construction et financement, la composante entretien du prolongement de la ligne étant réalisée par l'entrepreneur actuel de la Ligne de la Confédération existante.

18. Éventualités, engagements et droits contractuels [suite]

Pour le prolongement de la Ligne Trillium, la Ville a des engagements en cours d'un total de 82 496 $ liés aux coûts de la construction en cours. Au moment de l'achèvement substantiel du prolongement, la Ville devra rembourser un montant de 25 918 $ lié aux coûts de construction qui ont été financés par le partenaire privé et verser un montant de 136 126 $ majoré des intérêts au cours de la période d'entretien de 27 ans. Pendant la période d'entretien, la Ville s'est également engagée à verser des paiements mensuels pour couvrir l'entretien et les exigences du cycle de vie, ainsi que pour les frais liés à l'assurance, à l'administration et aux honoraires juridiques et comptables.

Pour le prolongement de la Ligne de la Confédération, la Ville a des engagements en cours d'un total de 1 129 989 $ liés aux coûts de la construction en cours. Au moment de l'achèvement substantiel du prolongement vers l'est, la Ville devra rembourser un montant de 80 000 $ lié aux coûts de construction qui ont été financés par le partenaire privé. Au moment de l'achèvement substantiel du prolongement vers l'ouest, la Ville devra rembourser un montant de 176 446 $ lié aux coûts de construction qui ont été financés par le partenaire privé. Pendant la période d'entretien de 30 ans des deux prolongements, la Ville s'est également engagée à verser des paiements mensuels pour couvrir l'entretien et les exigences du cycle de vie de l'Étape 1 et de l'Étape 2, ainsi que pour les frais liés à l'assurance, à l'administration et aux honoraires juridiques et comptables.

[m] Les droits contractuels représentent les droits aux ressources économiques de contrats ou d'accords qui donneront lieu à des revenus et à des actifs au cours des périodes futures. Les droits contractuels de la Ville découlent de la conclusion de contrats à long terme visant des biens immobiliers et de contrats de location dans le cadre desquels la Ville est le bailleur. Les droits contractuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers consolidés tant que les revenus ou les actifs ne sont pas reçus. Le montant estimé des droits contractuels est de 13 098 $ pour les cinq prochains exercices, en supposant qu'il n'y aura aucun renouvellement de contrat de location et que les contreparties ne manqueront pas à leurs obligations.

19. Taxes disponibles pour les besoins de la municipalité

Tableau 50 – Taxes disponibles pour les besoins de la municipalité

Taxes disponibles pour les besoins de la municipalité	2022	2021
Impôts fonciers	**2 384 994 $**	2 282 421 $
Paiement tenant lieu d'impôts	**168 400**	164 374
Améliorations locales et autres frais	**23 629**	15 300
Moins : les taxes scolaires	**(439 806)**	(439 793)
Total des taxes disponibles pour les besoins de la municipalité	**2 137 217 $**	**2 022 302 $**

20. Charges selon leur objet

L'état des résultats et de l'excédent accumulé consolidé présente les charges par fonction. Le tableau suivant présente ces mêmes charges selon leur objet :

Tableau 51 – Charges selon leur objet

Charges selon leur objet	2022	2021
Traitements, salaires et avantages sociaux	**1 951 824 $**	1 912 549 $
Services généraux et à contrat	**490 301**	416 319
Matériaux, équipement et fournitures	**665 117**	533 847
Intérêts débiteurs	**145 220**	135 812
Loyers et charges financières	**90 655**	56 045
Virements à l'externe	**624 564**	485 040
Charges interfonctionnelles	**(40 039)**	(36 785)
Amortissement	**400 276**	392 726
Perte sur cession	**19 147**	47 862
Total des charges	**4 347 065 $**	3 943 415 $

21. Informations sectorielles

Tableau des informations sectorielles consolidé
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Tableau 52 – Tableau des informations sectorielles consolidé de 2022

PRODUITS	Affaires gouverne-mentales	Protection	Routes, circulation et station-nement	Transports en commun	Services environ-nementaux	Services de santé
Taxes	2 137 217 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Paiements de transfert – provinciaux	24 014	16 381	2 496	404 231	8 214	189 579
Paiements de transfert – fédéraux	1 074	54 740	5 882	231 608	694	2 347
Redevances et frais d'utilisation	20 820	74 202	30 900	108 412	470 407	2 270
Immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports	0	0	86 081	0	363 618	66
Redevances d'aménagement	4 966	1 383	28 536	104 904	20 943	0
Amendes et pénalités	21 836	22 891	0	2 000	0	0
Autres	125 254	2 642	297	5 935	6 517	196
Total des produits	**2 335 181**	**172 239**	**154 192**	**857 090**	**870 393**	**194 458**

CHARGES	Affaires gouverne-mentales	Protection	Routes, circulation et station-nement	Transports en commun	Services environ-nementaux	Services de santé
Salaires et avantages sociaux	104 933 $	544 816 $	137 444 $	335 178 $	92 634 $	229 452 $
Services généraux et à contrat	11 202	80 273	85 122	92 141	124 669	16 586
Matériaux, équipement et fournitures	29 142	63 662	89 459	119 374	63 033	20 720
Intérêts débiteurs	343	1 557	19 396	67 113	29 680	882
Loyers et charges financières	16 033	8 863	9 967	21 926	6 877	3 654
Virements à l'externe	(716)	11 921	(319)	(1 851)	5 035	(290)
Charges interfonctionnelles	(39 492)	(15 675)	(18 824)	21 302	37 408	7 263
Amortissement	1 021	13 497	117 892	106 442	117 537	5 037
Perte (gain) sur cession	0	404	5 615	3 701	9 525	(17)
Total des charges	**122 466**	**709 318**	**445 752**	**765 326**	**486 398**	**283 287**
EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL	**2 212 715 $**	**(537 079) $**	**(291 560) $**	**91 764 $**	**383 995 $**	**(88 829) $**

21. Informations sectorielles [suite]

Tableau des informations sectorielles consolidé
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Tableau 53 – Tableau des informations sectorielles consolidé de 2022 [suite]

PRODUITS	Services sociaux et familiaux	Logements sociaux	Services récréatifs et culturels	Planification et dévelop-pement	Total
Taxes	0 $	0 $	0 $	0 $	**2 137 217 $**
Paiements de transfert – provinciaux	439 980	127 357	5 419	609	**1 218 280**
Paiements de transfert – fédéraux	155	29 925	24 465	399	**351 289**
Redevances et frais d'utilisation	17 094	84 109	46 489	18 489	**873 192**
Immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports	65	0	18 202	1 271	**469 303**
Redevances d'aménagement	263	3 464	2 074	1 886	**168 419**
Amendes et pénalités	0	0	64	0	**46 791**
Autres	118	35 260	14 647	7 920	**198 786**
Total des produits	**457 675 $**	**280 115 $**	**111 360 $**	**30 574 $**	**5 463 277 $**

CHARGES	Services sociaux et familiaux	Logements sociaux	Services récréatifs et culturels	Planification et dévelop-pement	Total
Salaires et avantages sociaux	180 169 $	61 567 $	215 179 $	50 452 $	**1 951 824 $**
Services généraux et à contrat	19 026	7 713	46 279	7 290	**490 301**
Matériaux, équipement et fournitures	25 680	171 531	71 029	11 487	**665 117**
Intérêts débiteurs	521	11 180	11 606	2 942	**145 220**
Loyers et charges financières	379	7 100	4 013	11 843	**90 655**
Virements à l'externe	391 632	186 582	10 941	21 629	**624 564**
Charges interfonctionnelles	(10 811)	(630)	(9 611)	(10 969)	**(40 039)**
Amortissement	2 093	12 662	23 399	696	**400 276**
Perte (gain) sur cession	41	0	9	(131)	**19 147**
Total des charges	**608 730**	**457 705**	**372 844**	**95 239**	**4 347 065**
EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL	**(151 055) $**	**(177 590) $**	**(261 484) $**	**(64 665) $**	**1 116 212 $**

21. Informations sectorielles [suite]

Tableau des informations sectorielles consolidé
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

Tableau 54 – Tableau des informations sectorielles consolidé de 2021

PRODUITS	Affaires gouverne-mentales	Protection	Routes, circulation et station-nement	Transports en commun	Services environ-nementaux	Services de santé
Taxes	2 022 302 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Paiements de transfert – provinciaux	19 398	36 502	6 855	470 401	10 392	203 216
Paiements de transfert – fédéraux	332	1 146	2 260	349 441	4 100	3 911
Redevances et frais d'utilisation	19 780	69 589	23 850	64 241	458 980	2 043
Immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports	0	0	76 307	0	426 951	0
Redevances d'aménagement	4 307	1 724	35 687	121 453	38 699	0
Amendes et pénalités	20 828	18 143	0	2 000	0	0
Autres	107 557	1 755	305	3 220	178	0
Total des produits	**2 194 504 $**	**128 859 $**	**145 264 $**	**1 010 756 $**	**939 300 $**	**209 170 $**

CHARGES	Affaires gouverne-mentales	Protection	Routes, circulation et station-nement	Transports en commun	Services environ-nementaux	Services de santé
Salaires et avantages sociaux	97 056 $	546 173 $	132 156 $	336 727 $	92 281 $	237 004 $
Services généraux et à contrat	6 329	40 282	82 816	90 518	107 935	16 243
Matériaux, équipement et fournitures	25 948	53 673	84 870	112 597	58 834	23 362
Intérêts débiteurs	326	1 664	19 543	57 637	29 422	931
Loyers et charges financières	13 799	9 879	(516)	13 712	5 190	3 168
Virements à l'externe	(626)	11 661	(38)	(29 303)	345	(358)
Charges interfonctionnelles	(35 532)	(12 475)	(20 092)	12 812	33 736	8 766
Amortissement	1 115	12 753	114 383	107 894	111 945	5 051
Perte (gain) sur cession	18	354	8 530	17 163	12 246	67
Total des charges	**108 433**	**663 964**	**421 652**	**719 757**	**451 934**	**294 234**
EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL	**2 086 071 $**	**(535 105) $**	**(276 388) $**	**290 999 $**	**487 366 $**	**(85 064) $**

21. Informations sectorielles [suite]

Tableau des informations sectorielles consolidé
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

Tableau 55 – Tableau des informations sectorielles consolidé de 2021 [suite]

PRODUITS	Services sociaux et familiaux	Logements sociaux	Services récréatifs et culturels	Planification et dévelop-pement	Total
Taxes	0 $	0 $	0 $	0 $	**2 022 302 $**
Paiements de transfert – provinciaux	347 470	112 507	13 053	29	**1 219 823**
Paiements de transfert – fédéraux	29	39 500	1 922	14	**402 655**
Redevances et frais d'utilisation	16 616	71 594	25 567	20 597	**772 857**
Immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports	0	0	20 188	8 625	**532 071**
Redevances d'aménagement	1 114	422	911	4 076	**208 393**
Amendes et pénalités	0	0	102	0	**41 073**
Autres	0	7 049	6 218	5 398	**131 680**
Total des produits	**365 229 $**	**231 072 $**	**67 961 $**	**38 739 $**	**5 330 854 $**

CHARGES	Services sociaux et familiaux	Logements sociaux	Services récréatifs et culturels	Planification et dévelop-pement	Total
Salaires et avantages sociaux	175 348 $	54 358 $	200 130 $	41 316 $	**1 912 549 $**
Services généraux et à contrat	15 221	3 268	40 740	12 967	**416 319**
Matériaux, équipement et fournitures	20 453	79 624	64 241	10 245	**533 847**
Intérêts débiteurs	630	10 970	12 156	2 533	**135 812**
Loyers et charges financières	(8 385)	13 385	1 150	4 663	**56 045**
Virements à l'externe	305 898	170 815	11 812	14 834	**485 040**
Charges interfonctionnelles	(8 403)	337	(8 642)	(7 292)	**(36 785)**
Amortissement	2 103	13 123	23 976	383	**392 726**
Perte (gain) sur cession	24	8 630	918	(88)	**47 862**
Total des charges	**502 889**	**354 510**	**346 481**	**79 561**	**3 943 415**
EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL	**(137 660) $**	**(123 438) $**	**(278 520) $**	**(40 822) $**	**1 387 439 $**

21. Informations sectorielles [suite]

Il incombe à la Ville de fournir un large éventail de services à ses citoyens, y compris des services de police, d'incendie, d'ambulance, de transport en commun et d'approvisionnement en eau.

La Ville présente les informations sur ses secteurs fonctionnels et programmes dans ses états financiers consolidés d'une manière semblable à celle utilisée dans le Rapport d'information financière de l'Ontario.

Ces secteurs fonctionnels représentent des secteurs d'activité pour la Ville, et des informations détaillées selon l'objet ont été présentées dans les tableaux des informations sectorielles consolidés ci-dessus.

Voici une brève description de chaque secteur :

- Le secteur des affaires gouvernementales comprend le Conseil, l'administration et l'évaluation foncière de l'Ontario.

- Le secteur de la protection se compose des services de police, d'incendie et d'autres services de sécurité publique. Ces services veillent à la sécurité et à la protection de tous les citoyens en réduisant ou en éliminant les pertes de vie et de biens, en appliquant la loi, et en préservant la paix et le bon ordre.

- Le secteur des routes, de la circulation et des services de stationnement comprend les aires de stationnement, les panneaux indicateurs et les signaux, les lampadaires et l'entretien des routes de la Ville.

- Le secteur des transports en commun offre le transport public local aux citoyens. Il comprend également d'autres services, comme la planification et l'aménagement.

- Le secteur des services environnementaux inclut l'approvisionnement en eau et la distribution, le traitement des eaux usées, les réseaux d'égouts pluviaux et la collecte des déchets et le recyclage. Ces services assurent l'approvisionnement des résidents en eau potable, la rétention et le traitement des eaux usées ainsi que la collecte et le traitement adéquat des déchets et des articles recyclables.

- Le secteur des services de santé comprend les services paramédicaux et les services de santé publique. Les services de santé publique autorisés font la promotion et maintiennent des programmes de santé qui permettent d'améliorer la santé des résidents. Les services paramédicaux procurent des soins d'urgence préhospitaliers opportuns et efficaces, et assurent le transport médical interhospitalier nécessaire.

21. Informations sectorielles [suite]

- Le secteur des services sociaux et familiaux comprend l'aide sociale, les soins de longue durée et les services de garde d'enfants. Les services d'aide sociale déterminent et surveillent l'admissibilité des clients à l'aide financière et sociale et à l'aide à l'emploi. Les services de soins de longue durée fournissent des services de santé sécuritaires et supervisés aux aînés qui ne peuvent plus vivre à la maison. Les services de garde d'enfants offrent des places subventionnées en garderie et un financement à l'appui des subventions salariales, de l'équité salariale et des services adaptés.

- Le secteur des logements sociaux, en partenariat avec 120 organismes communautaires, fournit un éventail de services aux gens de la collectivité, notamment des services d'hébergement, de refuge, d'approche, de recherche et de stabilisation.

- Le secteur des services récréatifs et culturels inclut les services liés aux parcs, aux activités récréatives et à la culture ainsi que les services de bibliothèque. Les services liés aux parcs et aux activités récréatives élaborent et mettent sur pied des programmes récréatifs de grande qualité et aménagent et entretiennent des installations récréatives, des parcs et des terrains sportifs de façon à ce que tous les résidents aient la possibilité de mener un mode de vie sain. Les services culturels investissent dans des organismes sans but lucratif locaux qui offrent des services au nom de la Ville. Des services de bibliothèque sont offerts aux citoyens au moyen d'installations physiques, du bibliobus et de services virtuels et téléphoniques.

- Le secteur de la planification et du développement gère l'aménagement urbain dans le cadre des projets résidentiels et commerciaux ainsi que des projets d'infrastructures et de parcs.

Les frais de soutien aux programmes relatifs aux charges ont été affectés à d'autres fonctions selon les lignes directrices et les méthodes décrites dans le Rapport d'information financière de l'Ontario.

Les méthodes comptables utilisées dans ces secteurs sont conformes à celles suivies dans la préparation des états financiers consolidés, comme il est mentionné à la note 2.

22. Assurance responsabilité civile

La Ville s'autoassure pour ce qui est des réclamations en matière de responsabilité civile jusqu'à concurrence d'un montant donné et possède une assurance externe pour les réclamations dépassant ce montant maximal.

23. Montants prévus au budget

Les montants prévus au budget présentés dans les états financiers consolidés reposent sur le budget de fonctionnement et le budget d'immobilisations de 2022. Ces budgets, approuvés par le Conseil le 8 décembre 2021, sont préparés selon la comptabilité d'exercice modifiée, de sorte que les montants diffèrent des montants prévus au budget présentés à l'état des résultats et de l'excédent accumulé consolidé, lesquels sont préparés selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le tableau suivant établit le rapprochement entre le budget approuvé et les montants prévus au budget présentés dans les présents états financiers consolidés, selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Tableau 56 – Rapprochement du budget

Rapprochement du budget	
Produits	
Budget de fonctionnement et d'immobilisations adopté	**5 131 970 $**
Immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports	**393 947**
Écarts temporaires entre le budget des immobilisations et les dépenses en immobilisations	**540 363**
Entités consolidées	**211 553**
Reclassement des revenus de placement	**27 407**
Quote-part des bénéfices de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa	**13 800**
Transferts à partir des réserves	**(725 477)**
Produits de titres d'emprunt émis	**(263 875)**
Reclassements et éliminations	**(44 761)**
Total des produits prévus au budget pour l'établissement des états financiers	**5 284 927 $**
Charges	
Budget de fonctionnement et d'immobilisations adopté	**5 131 970 $**
Écarts temporaires entre le budget des immobilisations et les dépenses en immobilisations	**639 918**
Amortissement	**519 672**
Entités consolidées	**211 553**
Variation des autres obligations devant être capitalisées dans les années à venir	**15 665**
Variation des avantages sociaux futurs et des régimes de retraite	**23 831**
Acquisition d'immobilisations corporelles	**(1 237 600)**
Transferts vers les réserves	**(727 058)**
Remboursements de capital de la dette	**(141 483)**
Reclassements et éliminations	**(46 217)**
Total des charges prévues au budget pour l'établissement des états financiers	**4 390 251 $**
Excédent annuel prévu au budget	**894 676 $**

24. Opérations entre apparentés

La Ville conclut des opérations entre apparentés avec ses filiales dans le cours normal des activités à des conditions semblables à celles des opérations conclues avec des parties non apparentées. Les opérations entre apparentés avec Hydro Ottawa sont présentées à la note 5 et les opérations entre apparentés avec SLCO sont présentées à la note 13. Ces opérations sont évaluées à la valeur d'échange.

25. Incidences de la COVID-19

Tout au long de l'année 2022, la Ville a continué à surveiller les répercussions financières de la COVID-19, y compris la hausse des dépenses inhérentes à la lutte contre la pandémie, les économies réalisées grâce à la fermeture temporaire des installations et à la diminution des niveaux de services, ainsi que la baisse des recettes, principalement dans les transports en commun et les services récréatifs. Des produits de 187 544 $ [325 283 $ en 2021] ont été constatés au cours de l'exercice et ont permis de compenser la hausse des dépenses et la baisse des recettes liées à la COVID-19. Ce financement provincial et fédéral a été obtenu par l'intermédiaire de programmes, comme l'Accord sur la relance sécuritaire, le Fonds de secours pour les services sociaux, la Prime temporaire du ministère de la Santé liée à la pandémie et d'autres fonds attribués à différents services.

Le suivi des répercussions financières de la COVID-19 se poursuivra en 2023. Les ordres supérieurs de gouvernement ont démontré un engagement continu à fournir des fonds afin de compenser les répercussions financières de la COVID-19 sur les municipalités. Il n'est pas possible d'estimer de manière fiable la durée et la gravité de la pandémie et son incidence sur la situation financière et les résultats financiers de la Ville pour les périodes futures.

Le financement lié à la COVID-19 enregistré par la Ville susmentionné est comptabilisé à titre de paiements de transfert dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé consolidé.

Annexe 1 – Informations supplémentaires condensées

Conseil d'administration de la bibliothèque publique d'Ottawa

Au 31 décembre 2022, avec informations comparatives pour 2021 *[en milliers de dollars]*

Le Conseil de la Bibliothèque publique d'Ottawa est consolidé avec la Ville. Le tableau suivant présente de l'information supplémentaire condensée au titre du Conseil de la Bibliothèque publique d'Ottawa.

Tableau 57 – Conseil de la Bibliothèque publique d'Ottawa – Situation financière

Situation financière	2022	2021
Actifs financiers	**45 300 $**	63 702 $
Passifs	**47 332**	45 098
Actifs nets (dette nette)	**(2 032) $**	18 604 $

Tableau 58 – Conseil de la Bibliothèque publique d'Ottawa – Actifs non financiers

Actifs non financiers	2022	2021
Immobilisations corporelles	**103 382 $**	61 546 $
Total des actifs non financiers	**103 382**	61 546
Excédent accumulé	**101 350 $**	80 150 $

État des résultats et de l'excédent accumulé consolidé

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, avec informations comparatives pour 2021 *[en milliers de dollars]*

Tableau 59 – Conseil de la Bibliothèque publique d'Ottawa – État des résultats et de l'excédent accumulé consolidé – Produits

Produits	2022	2021
Ville d'Ottawa	**58 280 $**	56 192 $
Subventions fédérales	**16 253**	0
Province d'Ontario – ministère du Tourisme, du Sport et de la Culture		
Subvention pour le fonctionnement (subvention de fonctionnement de la Bibliothèque publique)	**1 210**	1 210
Subvention pour l'équité salariale (subvention de fonctionnement de la Bibliothèque publique)	**170**	170
Redevances d'aménagement	**123**	(467)
Autres	**813**	1 870
Total des produits	**76 849 $**	58 975 $

Annexe 1 – Informations supplémentaires condensées [suite]

Tableau 60 – Conseil de la Bibliothèque publique d'Ottawa – État des résultats et de l'excédent accumulé consolidé – Charges

Charges	2022	2021
Dépenses de fonctionnement	**55 649**	53 485
Total des charges	**55 649**	53 485
Excédent annuel	**21 200**	5 490
Excédent accumulé au début de l'exercice	**80 150**	74 660
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	**101 350 $**	80 150 $